la terre, qu'il reçût les décimes de la race d'Abraham, qu'on ignorât le temps de sa naissance et celui de sa mort; mais il était nécessaire qu'il lui fût semblable en tout ce qui concernait son rit et sa fonction de prêtre, ce qui ne serait point, s'il n'avait pas offert un sacrifice où le pain et le vin fussent admis. Mais il faut bien que ce pain et ce vin ne soient pas une simple figure du corps et du sang de J.-C., puisque le sacrifice de Melchisédech était déjà la figure du sacrifice de J.-C. *dans le pain et le vin*, comme parle S. Cyprien et tous les autres Pères de l'Eglise, lesquels peut-être ne sont aussi unanimes sur aucun autre point de foi qu'ils le sont sur celui-ci.

RÉFLEXIONS.

Il n'y a rien de plus auguste que les objets présentés dans ce verset. C'est Dieu qui parle, qui assure qu'il a fait un serment irrévocable; et quel est ce serment? que le Messie est prêtre pour l'éternité selon le rit de Melchisédech. On voit par là pourquoi Melchisédech était prêtre, pourquoi il bénit Abraham, pourquoi il était d'une autre race que celle de ce patriarche, pourquoi il n'a point eu de successeur, pourquoi son sacerdoce n'était pas borné à une nation particulière, à un lieu fixe et déterminé; enfin, pourquoi ce qu'il offrait à Dieu était du pain et du vin. Toutes ces choses étaient des figures de J.-C., du sacerdoce et du sacrifice de J.-C. Mais que ce grand tableau, s'il est permis de parler ainsi, soit présenté par un prophète mille ans avant l'événement, et que ce prophète rende les propres sentimens et les propres paroles de Dieu; que ces paroles soient confirmées par un serment que Dieu fait lui-même, et qu'il dit être irrévocable; c'est ce qui remplit d'admiration une âme qui a de la foi. De quelque côté que je me tourne, je ne vois que des objets divins, Dieu qui s'énonce sur son propre Fils, ce Fils revêtu d'un sacerdoce éternel: ce sacerdoce supérieur à celui de la loi; ce sacerdoce, figuré par le plus ancien de tous les sacerdoces, qui est celui de Melchisédech; ce sacerdoce qui s'exerce par l'immolation du corps et du sang de J.-C.; enfin toutes ces admirables vérités consignées dans l'ouvrage d'un roi et d'un prophète, ouvrage qui précède de dix siècles les événements: je ne crois pas que l'esprit humain puisse s'occuper de plus grands objets. Mais quelles conséquences pour le cœur et pour la conduite? ce serait la matière d'un discours entier.

VERSET 6.

On peut traduire l'hébreu par *il écrasera*, ce qui revient au même sens: car les prophètes voient comme fait ce qui est encore futur. Ici le Prophète parle à Dieu le Père; ce qui me paraît le plus vraisemblable quoique plusieurs Pères ou interprètes croient qu'il adresse la parole au Messie. Il est certain à la vérité, que le Messie étant Dieu et égal à son Père, on peut dire que Dieu son Père est à sa droite, comme on dit qu'il est à la droite de son Père; mais comme dans tout ce Psaume le Messie est considéré du côté de ses deux natures, et comme il est dit au commencement qu'il est *assis à la droite de son Père*, il semble qu'on ne peut rapporter ce verset 6 à Dieu le Père, sans donner une sorte de contorsion au texte. Si cependant on prenait cette expression, *Dominus à dextris tuis*, comme destinée à faire entendre que Dieu protége l'Homme-Dieu, qu'il le soutient de sa puissance, on pourrait dire que le Prophète adresse la parole à J.-C. c'est ainsi que l'entendent Pétau, Duport, etc.

Ces *rois* que le Messie *brisera dans sa fureur*, sont ou les princes qui ont persécuté l'Eglise naissante, comme Hérode, Pilate, Néron, Domitien, et tant d'autres qui ont péri d'une manière funeste; ou bien ce sont en général tous les pécheurs, et, parmi eux, les grands qui auront commis de plus grandes injustices. au jugement de J.-C., ils seront tous écrasés.

RÉFLEXIONS.

Un homme qui a de la foi raisonne ainsi: mon Seigneur et Rédempteur est assis à la droite de Dieu; il y fait la fonction de médiateur et de pontife, il y offre sans cesse le grand sacrifice qu'il a consommé pour moi sur la croix. Je vois d'abord que mon obligation autant que mon intérêt est de m'unir à lui sans cesse, et de m'appliquer les fruits de ce sacrifice: ce que je ne puis faire que par la prière, par la participation de son corps et de son sang, par la vigilance sur moi-même, par les œuvres de la charité chrétienne, par l'amour des souffrances et des humiliations. Je considère ensuite que ce roi de gloire, assis à la droite de son Père, doit exercer un jour un jugement de rigueur contre tous les ennemis de son nom et de son Évangile; qu'il n'épargnera ni les grands ni la grandeur; qu'il brisera les rois comme les simples particuliers. Quelle est ma vie? Quelles mesures ai-je prises pour paraître devant lui au jour de sa colère? Le temps est court, cette colère est terrible: elle l'est d'autant plus qu'on a été prévenu de plus de grâces.

VERSET 7.

L'hébreu dit: *il remplira de cadavres*, ou selon d'autres, *il comblera les fossés en y accumulant des cadavres*. Cela revient à l'expression des LXX, qui disent: πλήρώσει πτώματα. J'ai traduit, *il achevera la défaite* (de ses ennemis), exprimant le sens de l'hébreu, des LXX et de la Vulgate. Le Prophète veut dire qu'au jour du jugement le Messie comblera la mesure de ses vengeances.

L'hébreu ajoute: *il écrasera la tête dans une grande étendue de terre* (*in terrâ multâ*); ce qui signifie que, comme les orgueilleux et les pécheurs occuperont une grande partie de l'univers, ils subiront la peine de leurs égarements partout où ils se trouveront. Le sens de la Vulgate est bien au fond le même; car c'est *écraser la tête de plusieurs sur la terre*, que d'*écraser la tête de ceux qui sont répandus dans une grande étendue de la terre*. On peut croire même que cette expression, *in terrâ multorum*, signifie *in terrâ quam multi occupant*; en sorte que *multorum* se rapporte non à *capita*, mais à *terrâ*.

Comme il n'y a que *caput* dans l'hébreu, quelques interprètes ont cru que le Prophète désignait par là le démon qui domine en effet sur une grande partie de la terre, et qui doit avoir la tête brisée par le Messie, selon la promesse que Dieu en a faite, dès le commencement, à l'homme. Cette pensée n'est point à rejeter, et se conciliera avec le grec et avec la Vulgate, en supposant, ce qui est vrai, selon S. Paul, que plusieurs démons dominent sur la terre. Cet apôtre dit que nous avons à combattre *contre les principautés et les puissances; contre les maîtres de ce monde, de ce lieu de ténèbres; contre les malins esprits qui sont dans l'air*.

Les auteurs des *Principes discutés* traduisent *implebit ruinas* par *il réparera les ruines*, c'est-à-dire, qu' *il substituera les Gentils aux Juifs*. Je ne crois pas que ce soit le sens: 1° parce que ce Psaume regarde beaucoup moins les temps présents que le jugement futur; 2° parce que le mot *implere* dans l'hébreu et dans le grec, non plus que dans le latin, ne signifie pas en cet endroit *réparer*, mais *achever*; 3° parce que ces *ruines*, dont parle la Vulgate, sont des monceaux de cadavres et non des ruines proprement dites, telle que serait la destruction d'un peuple ou d'un empire.

RÉFLEXIONS.

Le jugement appartient à J.-C.; son Père lui a donné ce pouvoir, comme il le déclare lui-même, en disant: *Le Père a donné le droit de juger tout au Fils*.

Ce n'est pas seulement en tant que Dieu qu'il jugera le monde, c'est aussi en tant qu'homme. *Le Père*, ajoute-t-il, *a donné au Fils le pouvoir de juger, parce qu'il est le fils de l'homme*. C'est en qualité de fils de l'homme qu'il a souffert, qu'il a été couvert d'opprobres; il est juste que cette sainte humanité soit honorée du pouvoir de juger ceux qui auront profité de ses bienfaits, et ceux qui en auront abusé. Dès cette vie, ce fils de l'homme porte des jugements de rigueur, soit en frappant les coupables, soit en les abandonnant à leur sens réprouvé; mais ces châtiments ne sont pas connus du monde entier. Le sang de J.-C. n'est pas vengé à la face de la terre. Il y a un moment destiné à la manifestation générale: moment qui achèvera la défaite des ennemis de l'Homme-Dieu; moment qui écrasera la tête des orgueilleux. Oh! que cette grande vérité devrait être profondément gravée dans l'esprit de tous les hommes! Elle a fait trembler les solitaires; et comme ils n'avaient, pour se préparer à cette action si formidable, que le temps de la vie, ils se disposaient à la mort comme au jugement dernier. *Ce qui arrivera*, disait S. Jérôme, *à tous en général au dernier jour, doit arriver à chacun de nous au moment de la mort*.

VERSET 8.

Le texte et les versions s'accordent ici parfaitement, et le sens avoué de presque tous les commentateurs est que le Messie, durant le cours de sa vie, éprouvera de grandes tribulations, et qu'elles seront pour lui le principe de la gloire. On sait que dans l'Ecriture les eaux sont une figure des traverses et des souffrances. Le P. Houbigant dit que le Prophète indique ici la passion de J. C. par le torrent de Cédron, où cette sanglante catastrophe commença.

RÉFLEXIONS.

Le Prophète, marquant ainsi à la fin de son psaume ce qui a été la source du triomphe et de la gloire du Messie, donne à tous les fidèles la plus abondante et la plus touchante instruction. Si J.-C., vrai Fils de Dieu, *a bu les eaux* de la tribulation avant que d'être couronné de gloire, qui peut se flatter d'être admis dans son royaume après avoir mené sur la terre une vie molle et sensuelle? Tout ce qui est arrivé à J.-C. doit arriver à ses élus. Ils ne seront glorifiés avec lui qu'après s'être rendus conformes à ce divin modèle. Ainsi leur partage sur la terre sont les souffrances, les humiliations, la pauvreté, les traverses, les contradictions. Il est vrai de dire que celui qui aura le plus souffert en ce monde, sera aussi le plus récompensé dans la compagnie de J.-C.

Halleluia. CX.

Hebr. CXI.

1. Confitebor tibi, Domine, in toto corde meo, in consilio justorum et congregatione.
2. Magna opera Domini; exquisita in omnes voluntates ejus.
3. Confessio et magnificentia opus ejus, et justitia ejus manet in seculum seculi.
4. Memoriam fecit mirabilium suorum, misericors et miserator Dominus; escam dedit timentibus se.
5. Memor erit in seculum testamenti sui; virtutem operum suorum annuntiabit populo suo.
6. Ut det illis hæreditatem gentium; opera manuum ejus, veritas et judicium.
7. Fidelia omnia mandata ejus, confirmata in seculum seculi; facta in veritate et æquitate.
8. Redemptionem misit Dominus populo suo; mandavit in æternum testamentum suum.
9. Sanctum et terribile nomen ejus, initium sapientiæ timor Domini.
10. Intellectus bonus omnibus facientibus eum; laudatio ejus manet in seculum seculi.

PSAUME CX.

1. Je vous louerai, Seigneur, de toute l'étendue de mon cœur, dans les assemblées particulières et publiques des justes.
2. Les œuvres de Dieu sont grandes, elles sont dans l'ordre de toutes ses volontés.
3. Sa gloire et sa grandeur éclatent dans son opération, et sa justice subsiste dans les siècles des siècles.
4. Le Seigneur plein de miséricorde et de tendresse a établi un monument de ses merveilles: il a donné sa nourriture à ceux qui le craignent.
5. Il se ressouviendra à perpétuité de son alliance; il fera connaître à son peuple la puissance qui éclate dans ses œuvres.
6. Afin de lui donner l'héritage des nations: les œuvres de ses mains sont vérité et justice.
7. Toutes ses lois sont fidèles, elles sont établies pour toujours; elles sont formées sur la vérité et sur l'équité.
3. Il a racheté son peuple, et il a fait avec lui une alliance éternelle.
9. Son nom est saint et terrible: le commencement de la sagesse est la crainte du Seigneur.
10. Ceux-là ont une intelligence vraiment droite qui observent cette crainte du Seigneur: sa gloire subsiste dans les siècles des siècles.

COMMENTARIUM (1).

VERS. 1. — HALLELUIA. Apparet *halleluia* potiùs esse inscriptionem et titulum Psalmi quàm principium, quoniam artificio acrostico constat, ut singula hemistichia singulas ex ordine alphabeti litteras præ-

(1) Acrosticus sive alphabeticus Psalmus est, at aliâ planè ratione quàm iì quos superiùs vidimus; cùm enim in illis singuli versiculi singulis elementis, ordine alphabetico distributis exordiantur, in hoc singula hemistichia singulis elementis distinguuntur: quamobrem duo et viginti hemistichia Psalmus continet, quibus decem versiculi conficiuntur; prioribus octo in duo membra, posterioribus duobus in tria divisis. Sive autem id carminum genus ad commodum puerorum, juvandamque illorum memoriam, legendique et scribendi artem faciliùs edocendam, inventum fuerit; sive moris Hebræorum esset, ut gravissima moralis disciplinæ axiomata eo carminum genere traderentur, quò faciliùs animos pervaderent, illud certè fateamur necesse est, carmina alphabetica Judæis magnopere placuisse, ac nobiliora elegantioraque visa illis esse quàm nobis, cùm ea tam frequenter usurpaverint.

Asserit S. Hieronymus, inter acrostichos Psalmos, hunc et proximè sequentem regulas ejus artificii accuratè ordinatèque servare, cæteris quos veluti alphabeticos reliquère, magis legentium artificio quàm studio scriptoris, ejusmodi arte distributis. Profectò nulla est in cæteris versuum æqualitas, quorum alii brevissimi sunt, alii longissimi. Turbatus interdùm est ordo litterarum, nonnullis etiam prorsùs relictis. Quamobrem Septuaginta interpretibus, sequitur sanctissimus doctor, visum non est, litteras versuum initio in illis ponere, ut in his posuêre. Ita censuit vetus scriptor, quem sub nomine S. Hieronymi novimus. Posteriorem hanc observationem non omnes fortassè nostræ ætatis critici admittent. Illud certè constat, nulla litterarum vestigia, quibus hi à cæteris Psalmis distinguantur, in nostris Septuaginta interpretum codicibus superesse, nisi unicum Psalmum 118 excipias.

Censet Theodoretus carmen hoc à Davide recitatum, cùm prophetico spiritu raptus victoriam Josa-

ferant. Jam hoc artificium sine acrostichis incipit in sequente vocè, *ode, confitebor*, quod excellentiam argumenti indicare docent Rabbini. *Halleluia* inscribitur, ut et sequentes aliquot, in quibus est cohortatio ad lætitiam et laudationem Dei. In consilio (1), *sod*, secretum propriè. Quare rectiùs per *s* quàm *c*, ut opponatur congregationi, q. d. : Tam in occulto et secretiore loco quàm palàm et publicè celebrabo te, cùm propter conscientiam, tùm ob proximorum ædificationem.

phati de Idumæis, Ammonitis, eorumque sociis prævideret. Merum morale carmen ab aliis habetur, quo vates Dei amplitudinem, ejusque operum magnificentiam commendat. Patres gratiarum actionem esse aiunt, à Christo et Ecclesiâ persolutam, ob beneficia quibus electos suos cumulavit Deus, ac præsertim ob divinæ Eucharistiæ institutionem ac gentium conversionem. Beda aliique ad reditum è captivitate referunt, putantque grates hic agi à Judæis ob restitutam patriam et libertatem. Huic sententiæ nonnulli codices favent, cùm habeant : *Halleluia reversionis Aggæi et Zachariæ*. Huic nos subscripsimus. (Calmet.)

(1) In concilio justorum, propriè *rectorum*, et congregatione eorumdem, hoc est, palàm in Ecclesiâ. *Concilium*, seu *congregatio justorum*, seu *rectorum* dicitur Israelitica Ecclesia, non quòd omnes et singuli justi essent ac recti, sed quòd tales esse deberent. Ad hoc enim à Deo erat instituta, in terris ut essent qui piè ac justè, et ex præscriptis legibus vivendo, Deum colerent. Appositè Kimhi per *rectos* docet intelligendos Israelitas, quòd illi, inquit, recti sint in suis operibus, juxta judicia seu leges à Deo optimo maximo præscriptas, hoc est, si vivant, suasque exigant actiones ad Dei leges. Citat in exemplum illud Balaam Num. 23, 10 : *Moriatur anima mea morte justorum*, Hebr. *rectorum*, id est, Israelitarum. Sic D. Paulo *sancti* Christiani vocantur, quòd vocatione, baptismo, et professione tales sint, hoc est, quòd sancti esse debeant, si vocationi et professioni respondere volunt. Sic Ecclesia in Symbolo dicitur sancta, non quòd quotquot sunt in Ecclesiâ, sancti sint, sed quòd sancti esse debeant, ac nunquàm illi desint qui pietatem et sanctitatem colant, cùm extra illam nihil sanctum, ac sanctus nemo esse possit, ita ut Ecclesiæ secundùm Deum propria sanctitas dici possit. Quamvis enim in Ecclesiâ multis partibus plures semper existant, qui turpiter et flagitiosè vivant, quàm qui piè ac probè, non tamen propterea Ecclesia desinit esse sancta, nec suum amittit nomen. Nam quamdiù in eâ inest sanctitatis aliquid, sancta dici potest, non secùs atque arbor vivere dicitur, quamdiù aliquid habet vitæ, licet laboret multorum ramorum siccitate. Accedit quòd, quamvis exiguus semper sit sanctorum numerus in Ecclesiâ, nihilominùs tamen sancti digniorem ac potiorem in eâ locum obtinent, adeò ut sancta idcircò dicenda sit, sicuti nobis observatum ad vers. 5 Ps. 50. Scio ac didici ex Institutione christianâ magni illius cardinalis, Galliæ nostræ genii (eminentissimum cardinalem Richelium me intelligere palam est), Ecclesiam sanctam esse, quia Jesus Christus, qui ejus est caput, Sanctus sanctorum est, tum quia Deo consecrata est omnis auctori sanctitatis; quia etiam ejus doctrina, fides et disciplina tota sancta est; quia denique ab ejus sacramentis emanat gratia, quæ ipsa est sanctitas. Sed addit eminentissimus, quem dixi, cardinalis : Postremò, quoniam infinito sanctorum numero decoratur, qui nusquàm alibi nisi in ipsius sinu et gremio reperitur. Verùm eò revertamur unde nimiùm longè fortassè, certè præter morem nostrum, digressi videbimur. Pro eo quod versum à nobis *in concilio*, ex Ezræ mente vertendum *in arcano* (סוד *sodh* enim *arcanum, consilium* et *concilium* significat) quòd ipse exponit privatim et secretò, cùm τὸ *in congregatione* explicet palàm. (Muis.)

Vers. 2. — Magna opera Domini (1). Ratio à Dei potentiâ et magnitudine. Exquisita, quæsita, investigata. In omnes, *in*, pro *intra*. Magna et incomprehensa sunt opera Domini, tam naturæ quàm gratiæ, quorum ratio exquiritur intra Domini voluntates, id est, quorum ratio pendet è Dei voluntate. Sunt magna et incomprehensa, quoniam vult. Tota ratio facti est voluntas facientis. Periphrasis operum creationis, providentiæ, redemptionis conservationis, quæ nihil aliud sint quàm opera exquisita in omnes voluntates ipsius, dùm non sese alligat creaturis, sed omnia facit quæ vult, etiam repugnante naturâ, pro salute hominum. Sic enim conservavit Israelitas in deserto, etc. Alii *in* pro *ad*, vel *juxta*. Eius, Dei, Hebraicè, *heptschem*, id est, *voluntas eorum*, operum Dei eodem sensu, et propiùs. Eorum, id est, Dei unius et trini, ut supra, Psal. 10, v. 9 : *Æquitatem vidit vultus ejus*, Hebraicè eorum, id est, Dei, qui unus, qui et trinus. Mysterium sanctissimæ Trinitatis gentibus occultabant Septuag., ne viderentur annuere polytheitis. Rabbini ferè, etiamsi notatio reclamet, malunt *heptschem* esse participium, vel adjectivum, exquisita omnibus volentibus, ea, vel ab omnibus cupientibus ea (opera Domini). Quicumque ea cupiunt, illa scrutantur et contemplantur; anonymus quidem substantivè, sed alio sensu : Exquisita ad omnes voluntates eorum, id est, usus et necessitates hominum.

Vers. 3. — Confessio et magnificentia opus ejus, laus, laudis et confessionis materia, metonymia. Opus ejus est celebre, magnificum et dignum confessione, laude, magnificentiâ; vel per auxesin, maximè confitendum et magnificandum est opus ejus. *Hod* pro gloriâ et majestate, nihil magni addit ad hanc sententiam. Justitia ejus, id est, virtus, bonitas, misericordia, quâ justus est, justè agit, justificat, etc., nullo corrumpitur, minuitur, atteritur tempore. Justitia in hâc linguâ omnem virtutem complectitur. Aliis, judi-

(1) Laudat primùm ab operibus in commune, quòd videlicet Deus laude dignus sit, quòd omnia opera ejus magna sint, et quòd sint ita perfecta, ut ad omnem usum Deo serviant. Magna laus quòd artifex non faciat alia opera magna, alia parva, alia pretiosa, alia vilia, sed quòd omnia omninò quæ ab ejus ingenio vel manu prodeunt, magna sint. Talia esse opera Dei certè cognoscet, qui cogitabit in omnibus, etiamsi nobis præ multitudine viluerint, infinitam Dei potentiam et sapientiam elucere, et nullum à nobis perfectè comprehendi. Verè enim scripsit Ecclesiastes, cap. 1 : *Cunctæ res difficiles, non valet homo eas explicare sermone;* et cap. 8 : *Intellexi quòd omnium operum Dei nullam possit homo invenire rationem*. Neque solùm magna sunt opera, sed *exquisita in omnes voluntates ejus*, id est, quæsita et parata in omnem usum Deo placitum, ut Deus de illis faciat quicquid voluerit, juxta illud Psal. 118 : *Quoniam omnia serviunt tibi*; nam, ut S. Augustinus rectè disputat, nihil est, quod magis Dei voluntati repugnare videatur, quàm liberum arbitrium; quo fiunt peccata, quæ Deus prohibet; et tamen de ipso libero arbitrio Deus facit quod vult : vel enim reformat illud per gratiam, vel punit per justitiam, et nisi ipse permitteret liberum arbitrium, non peccaret. Præclarissima laus, et soli Deo propria, facere opera quæ in omnem usum quæri, aptari et accommodari possint, et de quibus Deus quicquid velit possit efficere. (Bellarminus.)

cium, juris tributio. Est semper justus, et quàvis ætate; in perpetuum improbos punit, probos juvat ac defendit. Sic Euthymius refert ad eorum solatium qui injuriis afficiuntur. Idem enuntiatur de justitiâ hominis pii sequenti Psalmo; sic illic justitia virtutem moralem, ejusve fructum significat : vide Aben-Ezram. In seculum seculi, periphrasis æternitatis, in fonte *lahad, in æternitatem*.

Vers. 4. — Memoriam fecit mirabilium suorum, reliquit in suo verbo et sacramentis. Hanc memoriam mirabilium referunt ad miracula in Ægypto edita, dùm eos potenter eduxit, quasi descendat ab admirandis Dei operibus toto mundo exhibitis, ad Synagogæ propria. Escam, manna Hebræi intelligunt, tu Eucharistiam in quâ est mnemosynon mirabilium Dei, primùm, quoniam in eâ ipsius omnia pro salute humani generis mirabilia revocantur in memoriam usque in seculum, Luc. 22, v. 19, 1 Cor. 11, v. 24; deinde quoniam in eâ sunt multa miracula, corpus Christi sub tantillâ panis specie, accidentia sine substantiâ, unum corpus in multis locis, etc.; denique quoniam divinorum beneficiorum est compendium et epitome, nempe illorum quæ nobis ipse vel per sese in creatione, vel per assumptam humanam carnem in recreatione, sive redemptione præstitit. Aliqui necessarium victum interpretantur, quem tribuit piis largiter, ut supra, Psal. 33, v. 10 : *Nihil deest timentibus eum*. Vox *tereph* prædam etiam significat : ut loquatur de victo Satanâ et spoliis ejus distributis, ut de externo hoste, poeticè. Alioquin enim hæc pugna est spiritualis.

Vers. 5. — Memor erit in seculum testamenti sui, fœderis et promissionum de rebus temporalibus et spiritualibus, terrâ Chanaan et Christo donisque Christi, patribus factarum. Virtutem, vim, fortitudinem operum suorum, sive opera suæ potentiæ et fortitudinis divinæ revelabit ac manifestabit. De miraculis, quibus declaravit vim et potestatem suam.

Vers. 6. — Ut det illis hæreditatem gentium (1), terram Chanaan, vel potiùs orbem terrarum, Psal. 2, v. 8. Nam tacita est vaticinatio de conversione gentium, et earum per Apostolos ad Christum subactione. Veritas et judicium, opera manuum ejus sunt verissima et justissima. In veritate et judicio fiunt, dùm congruâ administrandi normâ cuncta dispensat. Chrysostomus veritatem sumit pro misericordiâ, q. d.: Dei opera misericordiâ et justitiâ plena sunt, et utrumque Deus cum altero temperat.

Vers. 7. — Fidelia omnia mandata ejus, fida et sine fuco, certam vim habentia. Confirmata, certa et fixa in æternum. Mandatis Dei niti possunt homines. Nam sunt immota ac immutabilia, id est, fidelia, et firmata in seculum seculi, ut in æternum durent, nec possint ullâ ratione convelli. Ne ergo dubitent de eis implendis; eorum fructus est perpetuus : nam etiam in cœlo percipitur. Vel posita in æternum, ut perpetuò serventur. Sic ad fructum eorum hoc non pertinebit, quo in cœlis perfruemur, verùm ad ipsamet mandata, quæ in perpetuum servari vult. Facta in veritate, verè, æquè et justè data, lata, posita. Citrà aliquam sunt injustitiam. Nihil mandat iniquum et injustum, alienum à ratione et æquitate.

Vers. 8. — Redemptionem misit Dominus populo suo, ex Ægypto, vel potiùs è morte, peccato, Satanâ, inferno, ut à Synagogâ ad Ecclesiam accedat. Mandavit, fecit in æternum testamentum suum. Mandare in Deo est facere, ut supra, Psal. 45, v. 2 : Qui mandas salutes Jacob. Condidit testamentum nunquàm rescindendum; sanxit suum fœdus de gratiâ et liberatione per Christum in perpetuum. Vult ut semper servetur, nec cum alio mutetur. Nam promissa, præcepta et sacramenta, quibus tribus constat novum Testamentum, sunt perpetua et irrevocabilia.

Vers. 6. — Sanctum et terribile nomen ejus, admirabile, venerandum, terroris plenum, ad cujus mentionem trepidare et commoveri debeamus. Initium. Isagoge, introductio ad sapientiam est timor Domini : primum enim præceptum divinæ legis et sapientiæ est timere Dominum, ac abstinere propter ipsum à peccato, Deut. 6, 14, et 10, 12. Aliqui, caput, summa perfectio sapientiæ est Domini timor. Quicquid summatim habetur de sapientiâ ad timorem Domini refertur, Job. 28, 28. Domini metus est maxima sapientia, ac præcipuum sapientiæ gradum obtinet, ut illud Sapientis, Eccl. 11, 3 : *Initium dulcoris habet fructus apis*, id est, mel summum habet et perfectum dulcorem, summum et supremum apicem dulcedinis.

Vers. 10. — Intellectus bonus omnibus facientibus eum, timorem Domini. Unde in Græco non αὐτὸν, sed αὐτὸν legendum, Hebraicè, *hoschehem*, id est, *facientibus ea*, mandata scilicet; sed quia antecedens erat remotius, nempe vers. 7 servierunt perspicuitati. Intellectus sanus et integer, sanum judicium et sincerum inest his qui se exercent in timore Domini et mandatis ejus exsequendis. Deus eos non sinit à salutari religione averti et seduci per pseudoprophetas et hæreticos. Aliqui, non de dono intellectûs, sed virtute morali, id est, prudentiâ, q. d.: Benè prudentes sunt, valdèque intelligentes, qui mandata Dei exsequuntur; ut contra stulti, qui despiciunt, Prov. 1, 7. Ejus, Domini. Hebræum enim *tehilla* non quamlibet laudationem sonat, sed divinam, id est, hymnum, nec hominibus competit, ut infra, Psal. 148, 14, annotabimus; Dominus est perpetuò laudabilis; in perpetuum celebrabitur; ejus laus nunquàm delebitur. Qui ad hominem probum referunt, discedunt à fontis proprietate.

(1) Laudat primùm ab operibus in commune, quòd videlicet Deus laude dignus sit, quòd omnia opera ejus magna sint, et quòd sint ita perfecta, ut ad omnem usum Deo serviant. Magna laus quòd artifex non faciat alia opera magna, alia parva, alia pretiosa, alia vilia, sed quòd omnia omninò quæ ab ejus ingenio vel manu prodeunt, magna sint. Talia esse opera Dei certè cognoscet, qui cogitabit in omnibus, etiamsi nobis præ multitudine viluerint, infinitam Dei potentiam et sapientiam elucere, et nullum à nobis perfectè comprehendi. Verè enim scripsit Ecclesiastes, cap. 1 : *Cunctæ res difficiles, non valet homo eas explicare sermone;* et cap. 8 : *Intellexi quòd omnium operum Dei nullam possit homo invenire rationem*. Neque solùm magna sunt opera, sed *exquisita in omnes voluntates ejus*, id est, quæsita et parata in omnem usum Deo placitum, ut Deus de illis faciat quicquid voluerit, juxta illud Psal. 118 : *Quoniam omnia serviunt tibi*; nam, ut S. Augustinus rectè disputat, nihil est, quod magis Dei voluntati repugnare videatur, quàm liberum arbitrium; quo fiunt peccata, quæ Deus prohibet; et tamen de ipso libero arbitrio Deus facit quod vult : vel enim reformat illud per gratiam, vel punit per justitiam, et nisi ipse permitteret liberum arbitrium, non peccaret. Præclarissima laus, et soli Deo propria, facere opera quæ in omnem usum quæri, aptari et accommodari possint, et de quibus Deus quicquid velit possit efficere. (Bellarminus.)

NOTES DU PSAUME CX.

Il n'y a pour titre, soit dans l'hébreu, soit dans le grec, soit dans le latin, que *Alleluia*, qui signifie *louez Dieu;* et le sujet du psaume n'est en effet qu'un témoignage de vénération et d'actions de grâces rendues à Dieu. On croit que ce psaume est de David, parce qu'il est alphabétique, comme quelques autres qui sont de ce prophète; il l'est même si parfaitement, que tout l'alphabet s'y trouve exactement rempli. Mais il faut bien concevoir cet ordre. Les versets, dans le texte hébreu, ne sont pas distingués par les lettres

hébraïques; car il n'y a que dix versets dans l'hébreu, dans le grec et dans le latin, au lieu qu'il se trouve vingt-deux lettres dans l'alphabet. Ce sont donc des parties de versets qui sont désignées, ou étiquetées, si l'on veut, par ces lettres. Ainsi, dans le premier verset, on a *Aleph*, puis dans l'hébreu, ce qui répond à *Confitebor tibi, Domine, in toto corde meo* : ensuite *Beth*, et après cela, *in consilio justorum et congregatione*. Les huit premiers versets contiennent chacun deux lettres, et quand on est parvenu aux deux derniers, on trouve qu'ils en contiennent chacun trois : ce qui fait en tout vingt-deux lettres et l'alphabet entier. J'ai dit ailleurs que cette sorte de poésie artificielle servait probablement à soulager la mémoire. Je suivrai ici la division de notre Vulgate, qui est aussi celle des exemplaires hébreux et grecs, en dix versets.

VERSET 1.

Il n'y a pas dans l'hébreu : *Je vous louerai Seigneur*, mais : *Je louerai le Seigneur*. On voit que la différence est fort petite. Ce texte porte mot à mot, *dans le secret des justes et dans l'assemblée ; ce secret* indique *les sociétés particulières*. Le Prophète témoigne par là qu'il est prêt à bénir, à louer, à célébrer les grandeurs de Dieu dans tous les lieux où se trouveront des hommes justes. Il spécifie les *justes*, parce qu'il n'est pas toujours à propos de parler de Dieu devant les pécheurs et les impies. Ce serait pour eux souvent une occasion de blasphèmes ou de railleries sacriléges.

RÉFLEXIONS.

Quand on loue le Seigneur, quand on célèbre ses grandeurs, il faut que le cœur soit le principe de cet acte de religion, et que tous les sentiments du cœur concourent à l'accomplir. Ceci est d'une grande étendue ; car on est averti par là de prier avec attention, avec recueillement, avec amour. Qui dit *tout le cœur*, exclut la nonchalance, la distraction, la tiédeur, et surtout les passions qui le tyrannisent. Pourquoi faiton tant de prières qui n'ont aucun effet, et qui offensent plus la divine majesté qu'elles ne l'honorent ? Je ne dois pas l'expliquer ici : cette matière est trop étendue, et trop alligeante pour moi en particulier. Le prophète me sert ici de modèle ; *il loue Dieu de tout son cœur*, il le loue *dans la compagnie des justes*, soit qu'ils soient en petit nombre, soient qu'ils forment une assemblée nombreuse. Rien de plus doux pour les hommes touchés de Dieu que de s'entretenir des choses du salut avec les gens de bien, que de traiter de la vie intérieure avec ceux qui la connaissent et qui l'aiment.

VERSET 2.

Il faut entendre que *toutes les œuvres de Dieu sont proportionnées aux fins qu'il se propose;* et ce sens, qui est celui des LXX et de la Vulgate, comprend un bel éloge des œuvres de Dieu. L'hébreu paraît un peu différent ; mot à mot on le traduirait : *Les œuvres de Dieu sont grandes, elles sont recherchées de tous ceux qui mettent leur complaisance en elles.* C'est le sens qu'adopte le P. Houbigant, qui ne blâme pourtant pas la leçon des LXX. Ou bien : *Elles sont appropriées à tous ceux qui les désirent* (*exquisita ad omnes qui volunt ea*) ; ce qui marquerait que la considération de ces œuvres peut satisfaire les désirs de ceux qui se plaisent à les examiner. Ce sens est aussi très-bon. Ce qui fait la différence des LXX d'avec le texte, c'est le mot חפצים *voluntates eorum*, au lieu que les LXX ont lu *voluntates ejus*. On pourrait concilier la pensée de ces interprètes avec celle de l'auteur du psaume, en disant que le texte attribue aux ouvrages mêmes la *volonté* et les desseins, et que les LXX, pour rendre la chose plus claire, ont attribué cette *volonté* et ces desseins à Dieu ; on peut dire en effet que les ouvrages de Dieu sont *proportionnés à toutes leurs volontés*, c'est-à-dire *à leurs fins*, quoiqu'il soit mieux de placer ces *volontés* et ces *fins* dans Dieu même, auteur de ces œuvres.

Il est encore possible de rapporter *voluntates eorum* aux justes qui sont spécifiés dans le premier verset, et alors le sens serait que *les œuvres du Seigneur sont grandes, et qu'elles sont conformes à toutes les volontés des justes*, qui en effet ne veulent jamais que ce que Dieu fait et ce que Dieu veut. Enfin on a soupçonné que le Prophète pourrait avoir mis *voluntates eorum*, pour indiquer la pluralité des personnes en Dieu, et que les LXX ont mieux aimé ne faire mention que de l'unité de nature, en mettant *voluntates ejus*. Toutes ces explications sont bonnes, et rendent raison tant de la leçon du texte que de celle des versions.

RÉFLEXIONS.

S. Jean Chrysostôme tire de ce verset une excellente instruction, faisant voir que toutes les œuvres de Dieu enseignent aux hommes le chemin de la vertu. La beauté du ciel, le cours régulier des astres, nous apprend, dit-il, à ne pas fixer nos pensées et nos inclinations aux petits objets de cette vie. La mer, tantôt furieuse et tantôt calme, mais toujours renfermée dans ses bornes, nous apprend à réprimer la fougue de nos passions. Les plantes, qui paraissent sans vie durant l'hiver, et qui se revêtent au printemps de feuilles et de fleurs pour produire ensuite des fruits, nous avertissent du renouvellement qui doit se faire en nous, au temps de la résurrection de nos corps. Les oiseaux que le Père céleste nourrit, sans qu'ils prennent soin de semer ni de planter, nous rappellent les soins paternels de la Providence, et dissipent nos inquiétudes sur les moyens de subvenir aux besoins de la vie. Ainsi, toutes les œuvres de Dieu nous rappellent à lui, à la vertu, au salut et à la bienheureuse éternité. S. Chrysostôme n'en excepte ni la pauvreté, ni la maladie, ni la mort, quoique ce soient des suites ou des peines du péché. Ce sont même là les *œuvres* qui tendent plus directement aux fins des volontés de Dieu. Il veut nous attirer à lui par la patience, la résignation, la soumission à ses volontés, par la destruction de nos penchants, par la mort de notre nature corrompue ; et tout ce qui nous afflige ici-bas sert à ce sacrifice.

VERSET 3.

L'Hébreu dit : *subsiste éternellement*, ce qui est la même chose. Le Prophète veut dire que dans tout ce que Dieu fait, il y a un fonds inépuisable de grandeur et de gloire et que sa justice y éclate de toutes parts.

RÉFLEXIONS.

Il semblerait que l'observation contenue dans ce verset sur la gloire, la grandeur et la justice de Dieu, serait inutile à quiconque aurait la vraie idée de cet Être suprême : s'il est infiniment parfait, toutes ses œuvres doivent être pleines de gloire, de grandeur et de justice. Mais quand nous ne voyons pas les rapports de ces œuvres, quand nous n'en découvrons pas la fin, nous sommes tentés de les blâmer. Nous admirons le ciel semé d'astres lumineux ; mais parce que nous ne connaissons pas l'usage de tous ces globes et leur influence par rapport à nous, il semble que la plupart d'entre eux ne sont d'aucune utilité. Nous remarquons sur la terre une infinité d'êtres grands et petits, soit insensibles, soit animés ; mais comme nous ne savons pas leurs divers emplois, nous ne sommes pas touchés de ce spectacle ; nous en prenons occasion de croire qu'ils auraient pu rester dans le néant, et qu'ils sont comme des hors-d'œuvre dans cet univers. Telle est l'illusion de nos pensées ; et c'est ce que le Prophète veut prévenir en nous assurant que les œuvres de Dieu, de quelque espèce qu'on les suppose, sont pleines de gloire, de grandeur et de justice. *Dieu est grand*, disait S. Augustin, *dans les grandes choses, et il n'est pas petit dans les moindres*. C'est notre faiblesse qui nous cache les raisons qu'il a eues de créer ce qui nous paraît le moins digne d'exister. Dans le monde futur, nous pourrons savoir ces raisons ; dans celui-ci, nous devons adorer et nous taire.

VERSET 4.

Ce verset et les trois suivants sont plus longs que ceux du texte, en sorte qu'on n'a ici que quatre versets pour cinq dans l'hébreu ; et c'est la même chose dans le grec, mais cela ne met point de différence dans le sens.

Ce verset est susceptible de beaucoup de sens ; celui qui se présente d'abord, c'est que le Seigneur, plein de miséricorde et de compassion, a donné à son peuple une nourriture descendue du ciel, nourriture dont il subsistait un monument perpétuel dans le tabernacle, puisqu'on y conservait un vase rempli de la manne tombée dans le désert.

Le second sens ne serait pas lié si immédiatement avec le miracle de la manne ; le Prophète dirait simplement que le Seigneur a voulu, parce qu'il est bon et miséricordieux, que la mémoire de ses merveilles se conservât parmi son peuple. C'est en effet un trait de miséricorde que de ne pas permettre qu'on oublie des merveilles de bienfaisance ; car la mémoire qui en reste, fait espérer de nouveaux bienfaits.

Le troisième sens serait que le Seigneur, miséricordieux et plein de tendresse, a renouvelé par de nouveaux bienfaits le souvenir de ses anciennes merveilles ; qu'il a donné à ceux qui le craignent la nourriture dont ils avaient besoin. Cette traduction ou explication supposerait que le Prophète ou son peuple aurait éprouvé des effets récents et extraordinaires de la libéralité divine. Ce qu'il ajoute de la nourriture donnée à ceux qui le craignent, spécifierait le bienfait reçu de Dieu. L'histoire sainte ne nous apprend rien de ce fait.

S. Chrysostôme croit avec raison qu'il ne s'agit pas tant ici de la nourriture corporelle, que de l'aliment de l'âme, lequel consiste dans la parole de Dieu. La première est donnée à ceux même qui ne craignent pas le Seigneur ; ils jouissent de la Providence générale qui *fait lever le soleil sur les bons et sur les méchants*, comme J.-C. le dit lui-même : mais il n'y a que ceux qui craignent le Seigneur, auxquels le pain de la parole profite ; il n'y a qu'eux dans qui cette nourriture spirituelle entretienne la véritable vie, qui est celle de l'amour de Dieu.

RÉFLEXIONS.

Dieu a opéré de grandes merveilles depuis la création du monde jusqu'au temps de l'avénement de J.-C. Ces merveilles ont eu pour objet de faire connaître sa puissance, sa miséricorde, sa sagesse, sa justice. Les miracles sont la voie par où Dieu se manifeste : mais J.-C. en a laissé un permanent dans son Église, par lequel il se cache ; c'est celui de l'Eucharistie. Ceci est admirable. Dans l'Eucharistie, je trouve le monument des merveilles de J.-C., puisque c'est la commémoration de sa mort, et le gage de la promesse qu'il a faite aux fidèles de demeurer parmi eux, quoiqu'il dût remonter au ciel, et qu'il y soit en effet remonté. Mais en même temps c'est le chef-d'œuvre de la puissance de J.-C., résolu de se cacher à nos sens pour exercer notre foi. Il nous rappele par l'Eucharistie la mémoire de sa mort ; mais il se cache pour se communiquer à nous, et pour nous nourrir de sa propre substance. Ce sacrement est à la fois le prodige de sa force toute divine, et le monument éternel de sa tendresse.

La condition essentielle pour participer à cette viande céleste, c'est de *craindre le Seigneur*. Pourquoi? parce que la crainte du Seigneur fait qu'on porte à la table de J.-C. une conscience pure, parce que cette crainte établit dans l'âme le désir de la pauvreté, des souffrances et des humiliations ; par conséquent elle nous met dans l'état où Jésus fut sur la terre. Il tenait la place des pécheurs, il se regardait comme une victime toujours prête à être frappée de la main de son Père ; il se livra aux détresses de la crainte avant que d'entrer dans la douloureuse carrière de sa passion. Mais la crainte que le Seigneur demande de moi, dans ce sacrement, ne doit jamais être séparée de l'amour. *Craindre le Seigneur*, dans la pensée du prophète, c'est le servir ; et servir le Seigneur, comme il désire l'être, c'est l'aimer.

VERSET 5.

L'hébreu et les versions s'accordent ici entièrement. Le Prophète assure que le Seigneur n'oubliera jamais l'alliance qu'il a faite avec son peuple, et que dans tous les temps, il lui découvrira la grandeur de ses œuvres. Cela s'est accompli, quoique l'ancienne loi cérémonielle ait été abrogée par l'Évangile ; car cette abrogation était prédite, et le Juif charnel a été remplacé, conformément aux prophéties, par les enfants d'Abraham selon l'esprit, c'est-à-dire, par les chrétiens héritiers de la foi d'Abraham. C'est ce que l'Apôtre explique si bien, en faisant voir que Dieu n'a pas manqué à sa promesse quand il a fait entrer les Gentils dans son alliance. Je ne doute pas que David n'ait eu en vue cette vérité ; qu'il n'ait pris le *Testament* de Dieu dans toute son étendue, et qu'il n'ait pensé au vrai peuple de Dieu, lequel ne peut être que le peuple qui vit selon la foi.

RÉFLEXIONS.

Si je suis charnel, j'ai beau me glorifier du nom de chrétien, je ne suis qu'à l'extérieur dans l'alliance de Dieu et de J.-C. Ce n'est point à moi que Dieu découvrira les merveilles de ses œuvres, qu'il montrera ses voies, et qu'il communiquera ses secrets. Dieu se ressouviendra bien de son alliance par rapport à l'Église entière, parce qu'il s'y trouvera toujours des âmes dignes d'être regardées de lui comme son peuple, parce que la grâce y formera toujours des copies fidèles de J.-C. Mais les pécheurs et les lâches n'auront point de part à toute l'étendue de son testament. Il ne les reconnaîtra point pour son peuple, quand il viendra juger le monde. Oh ! qu'il y a de différence entre le vrai fidèle et celui qui n'en a que le nom ! Que l'un est éclairé, et que l'autre s'écarte honteusement de la route qui mène à la lumière !

VERSET 6.

On voit que la première partie de ce verset tient au précédent ; aussi y est-elle jointe dans l'hébreu, mais le sens de part et d'autre est le même. Le Prophète dit que Dieu montrera sa puissance à son peuple en lui donnant l'héritage des nations. Comme l'hébreu peut être traduit au prétérit, ce texte peut regarder ce qui était arrivé du temps de Josué, lorsque Dieu multiplia les prodiges pour mettre son peuple en possession de la terre de Chanaan. Mais en laissant les expressions du Prophète au futur, elles s'étendent aux promesses que Dieu a faites au véritable Israël (qui est le peuple chrétien), de lui donner l'héritage de toutes les nations ; c'est-à-dire, la bénédiction que Dieu avait donnée à Abraham, en l'assurant que sa race serait aussi nombreuse que les étoiles du firmament, et que de cette race naîtrait le Messie. En ce sens *l'héritage des nations* ne serait pas *la terre qui avait appartenu aux nations;* ce seraient les biens destinés à tous les peuples héritiers de la foi d'Abraham, et ces biens seraient la possession de la grâce en cette vie, et le royaume céleste en l'autre. Si l'on n'étend pas la vue du Prophète à ces grands objets, son psaume sera d'une médiocre utilité pour les fidèles d'aujourd'hui et de tous les temps.

David ajoute que les *œuvres de Dieu sont vérité et justice ; vérité*, parce qu'il remplit ses promesses ; *justice*, parce qu'il traite chacun selon ses mérites.

RÉFLEXIONS.

Le véritable héritage des nations, c'est d'être appelées à connaître et à posséder Dieu par Jésus-Christ. *Béni soit Dieu*, dit le prince des apôtres, *qui, par sa grande miséricorde, nous a régénérés pour l'héritage qui n'est sujet ni à se corrompre, ni à se gâ-*

ter, ni à se flétrir; héritage qui se garde pour vous dans le ciel. Quelle est la conduite de ceux qui espèrent un grand héritage dans le monde? 1° Ils cultivent avec soin celui qui doit les instituer ses héritiers; ils tâchent de lui plaire en tout, afin que la bonne volonté qu'il leur témoigne, soit permanente et invariable. 2° Ils ne sont pas exempts de crainte sur les événements de la succession. Elle peut être disputée, détournée, usurpée; ils ne sont tranquilles que quand ils en sont paisibles possesseurs. 3° Ils pensent continuellement à cet héritage futur, et ils y pensent d'autant plus que le terme de leurs espérances est moins éloigné.

Serait-il possible que l'héritage céleste qui m'est promis par le Dieu de toute vérité, ne m'inspirât pas les sentiments que la cupidité suggère aux partisans du monde; que je n'eusse aucun soin, pendant le cours de ma vie, de me rendre propice celui qui m'a promis un bien si précieux; que je ne craignisse pas d'exposer mes espérances, en me livrant à l'amour des biens créés, amour incompatible avec la qualité d'héritier du royaume de J.-C.; que je ne m'occupasse qu'avec peine et rarement de la pensée et des désirs d'une possession qui doit combler mes vœux pendant l'éternité; que plus les années s'accumulent, moins je sentisse d'ardeur pour entrer dans ce séjour de paix et de gloire? *Si nous sommes les héritiers de Dieu,* disait S. Augustin, *pensons que Dieu est aussi notre héritier; mais partout où il y a héritage, il doit y avoir mort de celui dont on doit hériter. Afin que Dieu hérite de nous, il faut donc que nous soyons morts au monde, et que le monde soit mort pour nous.*

VERSET 7.

Le texte et les versions s'accordent ici entièrement. Le Prophète fait l'éloge des lois portées par le Seigneur: elles sont très-fidèles, très-stables, très-fondées en vérité et en équité; très-*fidèles,* parce qu'elles ne trompent personne, très-*stables,* parce qu'elles doivent toujours subsister; très-*fondées en vérité et en équité,* parce qu'elles ont pour auteur Dieu même, qui est la vérité et l'équité essentielle. Le Prophète insiste sur ces caractère de la loi divine, pour inviter les hommes à ne s'en pas écarter. La *loi,* au reste, dont il parle, est la loi naturelle et la loi écrite. La première gravée dans le cœur de tous les hommes; la seconde imprimée aussi sur la pierre ou sur les deux tables que Dieu donna à Moïse. On doit remarquer que tout ce qui entre dans la définition de toute loi légitime, se trouve ici. Volonté du législateur, perpétuité, rapport au bien commun, justice exacte.

RÉFLEXIONS.

Le ciel et la terre passeront, dit J.-C., *mais mes paroles ne passeront point.* L'Evangile est tout aussi vrai aujourd'hui qu'il le fut au temps des apôtres. On a beau vouloir l'altérer, l'expliquer, le mitiger; il subsiste dans son intégrité, et ce corps de lois fera toujours la consolation des justes et la condamnation des pécheurs. *J.-C.,* dit saint Léon, *sera toujours la voie pour la conduite, la vérité pour la doctrine, la vie pour le bonheur.* Sa loi par conséquent nous soutient dans nos actions, nous éclaire dans nos doutes, nous satisfait dans nos désirs; et telle sera toujours sa destination: le cours des siècles n'y changera rien. *La grandeur de J.-C.,* ajoute saint Augustin, *consiste en ce qu'il est avant les temps, au-delà des temps et sans les temps.*

VERSET 8.

Nulle différence encore ici entre le texte et les versions. La rédemption et l'alliance éternelle dont parle le Prophète, ne peuvent être bornées au temps de la Synagogue. Dieu délivra son peuple de l'Egypte et de la captivité de Babylone; il forma une double alliance avec lui: mais cette double délivrance ne fut que pour un temps; et cette loi, au moins dans ses institutions politiques et cérémonielles, a été abrogée. Cette double délivrance et cette loi n'étaient que des figures de la rédemption opérée par le Messie, et de la loi qu'il a donnée au monde. S. Chrysostôme remarque très-bien que la rédemption du genre humain devait être accompagnée d'une loi. *Cette rédemption,* dit-il, *était à la vérité une grâce, mais il fallait une loi pour en bien user.*

RÉFLEXIONS.

La rédemption opérée par J.-C. contient trois choses: la délivrance du péché, l'adoption divine, l'instruction ou la loi destinée au réglement de nos mœurs. L'alliance contractée avec Israël ne pouvait avoir ces avantages qu'en vertu et en vue du Messie futur. Encore restait-il aux saints de l'ancien Testament à attendre que le ciel leur fût ouvert. Une chose étonnante, c'est que le monde paraisse aller et se gouverner sans aucun rapport avec le grand bienfait de la rédemption et de la loi qui y est annexée. Il n'y a qu'un petit nombre d'âmes fidèles qui s'occupent de ce que J.-C. a fait, et de ce qu'il a enseigné. L'alliance éternelle avec J.-C. est le moindre des soins de la plupart des hommes, et il faut, pour ainsi dire, sortir de leur société pour se rappeler ce chef-d'œuvre de la sagesse et de la miséricorde divine. C'est, je crois, ce qui faisait dire à saint Jérôme: *Les villes sont une prison pour moi, et la solitude est pour moi un paradis.*

VERSET 9.

Le texte et les versions s'accordent encore ici, excepté que dans l'hébreu et dans le grec, *sanctum et terribile nomen ejus,* appartiennent au verset précédent.

Le Prophète semble marquer dans ce verset les dispositions nécessaires pour entrer dans l'alliance de Dieu; c'est d'avoir une grande idée de la sainteté et de la majesté de son nom, c'est de s'entretenir dans la crainte de l'offenser.

RÉFLEXIONS.

S. Chrysostôme croit que le Prophète s'écrie dans un sentiment d'admiration et de crainte respectueuse: *Que le nom du Seigneur est saint et terrible!* Et cette pensée se lie très-bien avec ce qui suit, que *le commencement de la sagesse est la crainte de Dieu.* Si les hommes avaient plus d'idée de la sainteté et de la majesté de Dieu, ils traiteraient l'affaire de leur salut avec bien plus de respect, de crainte et d'attention. S. Paul disait aux fidèles d'opérer leur salut *avec crainte et tremblement;* il leur disait qu'il était *horrible de tomber entre les mains du Dieu vivant.* Ces instructions ne tendaient pas à diminuer la confiance de ces premiers chrétiens, mais à les retenir dans la circonspection et dans la vigilance. Tous les saints ont tremblé dans l'attente du souverain juge; et S. Chrysostôme, cette âme si remplie de douceur et d'onction, recommandait sans cesse à son peuple de penser au tourment du feu, au ver immortel, aux grincements de dents, aux chaînes éternelles, aux ténèbres effroyables. Les hommes pèchent plus par trop de sécurité que par défaut de confiance.

VERSET 10.

L'hébreu ne diffère ici de la Vulgate qu'en ce qu'il dit, si on le traduit en latin, *facientibus ea,* au lieu de *eum,* qui est dans notre version. Le P. Houbigant admet *eum,* au lieu de *ea* et de *eam* qui est dans le grec. Si on lit *ea* il faudra entendre que ceux-là ont une droite intelligence qui accomplissent *toutes ces choses,* tout ce qui a été dit auparavant de la loi, de la crainte du Seigneur; et si on lit *eam* avec les LXX, il faudra rapporter ce pronom à la sagesse, et le Prophète voudra dire que ceux-là ont une droite intelligence qui observent la sagesse. Enfin, si on lit *eum,* d'après la Vulgate, on rapportera ce pronom à la crainte; et le sens sera que ceux-là ont une droite intelligence, qui sont fidèles à la crainte du Seigneur. C'est ce qu'exprime notre version française. On voit qu'au fond ces trois sens rentrent l'un dans l'autre.

Le pronom *ejus,* qui est dans le second membre du verset, est aussi susceptible de deux sens; car il peut se rapporter à *intellectus,* en sorte que le Prophète dirait qu'éternellement on louera l'*intelligence* de ceux qui sont fidèles à ce qu'exprime la première partie du verset, soit la sagesse, soit la crainte du Seigneur, soit en général toutes les choses exprimées ci-dessus. C'est le sens que suivent plusieurs interprètes. D'autres rapportent *ejus* à Dieu, en sorte que la fin de ce psaume soit une sorte de doxologie, et nous croyons que cette interprétation, qui est de S. Chrysostôme, est préférable à l'autre.

RÉFLEXIONS.

Les hommes disent qu'ils font cas d'un bon esprit et d'une intelligence droite. Voici un prophète qui leur apprend en quoi la bonté et l'esprit et la droiture de l'intelligence consistent; c'est à honorer Dieu de toute l'étendue du cœur, à admirer les œuvres de sa puissance et de sa sagesse, à reconnaître l'importance de sa loi, à conserver la crainte de son saint nom, à redouter ses jugements. Cet homme inspiré ne parle ni de ressorts de la politique, ni du talent de faire fortune, ni des recherches de la science, ni des entreprises de l'ambition, ni des ressources de l'éloquence, ni de l'étude du monde, ni des systèmes de la philosophie. Le silence qu'il garde sur toute ces choses serait étonnant, si elles entraient dans la notion du bon esprit et de la *droite intelligence.* Ce silence nous apprend donc à rectifier nos idées sur celles de l'esprit de Dieu qui guidait la plume de ce roi-prophète. Mais qu'en devons conclure, sinon que *l'intelligence* vraiment *droite* est très-rare parmi les hommes, et qu'elle ne se trouve que dans la société des saints?

Halleluia reversionis Aggæi et Zachariæ CXI.

Hebr. CXII.

PSAUME CXI.

1. Beatus vir qui timet Dominum; in mandatis ejus volet nimis.

2. Potens in terrâ erit semen ejus; generatio rectorum benedicetur.

3. Gloria et divitiæ in domo ejus; et justitia ejus manet in seculum seculi.

4. Exortum est in tenebris lumen rectis; misericors, et miserator, et justus.

5. Jucundus homo qui miseretur et commodat; disponit sermones suos in judicio, quia in æternum non commovebitur.

6. In memoriâ æternâ erit justus; ab auditione malâ non timebit.

7. Paratum cor ejus sperare in Domino, confirmatum est cor ejus; non commovebitur donec despiciat inimicos suos.

8. Dispersit, dedit pauperibus; justitia ejus manet in seculum seculi; cornu ejus exaltabitur in gloriâ.

9. Peccator videbit et irascetur; dentibus suis fremet et tabescet; desiderium peccatorum peribit.

1. Heureux celui qui craint le Seigneur, qui met son plaisir dans l'accomplissement de sa loi.

2. Sa race sera puissante sur la terre: la postérité des justes sera comblée de bénédictions.

3. La gloire et les richesses seront dans sa maison; et sa justice subsistera dans tous les siècles.

4. Au milieu des ténèbres il s'est élevé, en faveur des justes, une lumière, qui est le Seigneur lui-même plein de miséricorde, de tendresse et de justice.

5. Celui-là est heureux qui a pitié des autres (*dans le besoin*), il réglera ses discours selon les règles de la prudence;

6. Aussi sera-t-il toujours dans une assiette tranquille.

7. La mémoire du juste sera éternelle; il ne craindra point les reproches et les discours désavantageux.

8. Son cœur est prêt à espérer dans le Seigneur, son cœur est exempt de toute crainte; il ne sera point ébranlé, jusqu'à ce qu'il voie ses ennemis (*domptés*).

9. Il a distribué ses biens, il les a donnés aux pauvres: sa justice subsistera éternellement; sa force sera relevée avec gloire.

10. Le pécheur en sera témoin, et il entrera en colère; il grincera des dents et séchera de dépit: le désir des pécheurs s'évanouira.

COMMENTARIUM (1).

Est etiam alphabetarius. Hujus enim dimidii versus in Hebræo, ordine litterarum incipiunt. Ad inscriptio-nem, in quâ simpliciter legitur *Halleluia,* si tamen sit inscriptio, non initium Psalmi, addiderunt, *reversionis*

(1) A plerisque mera esse creditur descriptio felicitatis quâ justus fruitur, atque ad virtutem et misericordiam exhortatio. Syrus moralem institutionem putat Davidis ad Salomonem.

S. Chrysostomo esse videtur superioris carminis pars aut appendix. Idem sanè ingenium et argumentum uterque Psalmus referunt. Placet Muisio haberi hunc Psalmum posse uti explicationem postremæ è Psalmo superiore sententiæ. *Initium sapientiæ timor Domini. Intellectus bonus omnibus facientibus eum, Laudatio ejus manet in seculum seculi.* Psalmus 111: *Beatus vir qui timet Dominum, in mandatis ejus volet nimis,* etc. Nobis post captivitatem ab Aggæo et Zachariâ exaratus creditur, uti docet titulus, vel ab alio quopiam divinâ luce illustrato, ejus ætatis scriptore. Quartus versiculus captivitatem tenebris, libertatem novo lumini, quod justis fulserit, comparat. Chaldaici imperii eversionem, et Babyloniorum mala innuit vers. 8 et 9. (Calmet.)

Ordine alphabetico hic Psalmus conscriptus est sicut Psal. 25, 34, 37, et alii, sed ita ut in singulis versibus binæ reperiantur litteræ, in duobus postremis ternæ (quod ipsum etiam factum Psal. 102). Cur sic cogantur litteræ, brevitatis causam Kimchi affirmat. Alii hujus rei rationem afferunt hanc, ut Psalmus denarium non excederet numerum, perfectum illum, et præceptorum Decalogi numero parem (*a*).

(*a*) Exquisitâ diligentiâ factum Psalmum, inquit Est hic Psalmus ex eorum numero, qui ab *Halleluiah* incipiunt, quorum *decem* sunt numero (Psal. 106, 111, 112, 113, 135, et 14 ad 150), quemadmodum *quinque* ita finiunt (Psal. 104, 105, 115, 116, 117). Ex quibus utrisque sex, Psal. 113 ad 118, *magnum Hallel* Hebræis dicti fuerunt. Horum usus in omnibus quidem festis, præcipuè tamen in solemnibus *Paschæ* et *Tabernaculorum* fuit, ita ut Psal. 113 et 114 ante paschalem cœnam, sequents verò Psalmi 115 ad 118, post eamdem cantati fuerint. (Vid. Buxtorfii Lexic. Chaldaico-Thalmud., voce הלל.) Hisce verò hymnis prooemii loco nonnunquàm præmissi putantur Psalmus noster et 112. (Rosenmuller.)

Rudingerus, ostendunt ἀκροστιχίδες, nam ut memoriæ ediscere volentium hoc modo consuleret auctor in tam brevi Psalmo non fuit opus. Itaque et in hoc, et in aliis, magis ad diligentiæ et elaborationis accuratæ ostentationem, quàm ad memoriæ compendium ἀκροστιχίδες institui existimo, quæ in hoc Psalmo etiam in mediis versibus usurpantur, ut in paucitate horum litteræ tamen alphabeti universæ repræsentari possint, et singuli versus haberent binas litteras. Sed in ultimo et penultimo hæret res, cùm singuli ternas habeant, quod corrigi posse existimant aliqui, si ex duobus ultimis tres versus faciat aliquis, ut fiant versus undecim, et librarii hæc culpa sit, non auctoris.

Aggæi et Zachariæ, ut docerent veritatem hujus Psalmi apparuisse in reditu è captivitate Babylonicâ, quando Aggæus et Zacharias Zorobabelem principem et Josue pontificem excitabant ad restaurationem templi, urbis, pietatis, et legum divinarum. Quin et summa ac argumentum prophetiarum ipsorum est hoc quod hoc Psalmo comprehenditur, reverentes Domini beatos fore, et beneficentiam Domini per Christum experturos, cæteros perituros (1).

Vers. 1. — Beatus vir qui timet Dominum (2). Omnis generis bonis felicitabitur, animi, corporis fortunæ, gratiæ et gloriæ. Nam ista omnia præmia sigillatim persequitur, ut intelligamus quærentibus regnum Dei cætera adjici, Matth. 6, 33, 1 Tim. 4, 8. In mandatis, asyntheton : (Et) *in mandatis ejus voleṭ*. Hebraicè, *hepheth ;* id est, ea desiderabit propriè, se mirè delectabit mandatorum Dei observatione : ea perficere expetet vehementer. In eis sibi placet, ut ea opere compleat, q. d. : Beatus est, qui timet Dominum, simul et mandata ejus expetit perficere, qui simul est pius, et virtutis studiosus. Non tam rectè sine asyntheto, ut primus beatitudinis gradus sit. Qui timet Dominum est beatus; nam primùm habet animum pium, et mandatorum Dei studiosum, deinde potens in terrâ, etc. Nimis, valdè, mirâ animi alacritate.

Vers. 2. — Potens in terra erit semen ejus. Primus ergo timoris Domini, et studii mandatorum ejus fructus. Generatio, *dor,* ætas, seculum. Secundus, recti beant suum seculum, nec tantùm sibi, verùm etiam aliis felicitatem afferunt. Proborum seculum fortunabitur, et felix erit. Homines seculo proborum, ætate, quæ rectis abundabit, beneficentiam Dei experientur, et sentient, eorum gratiâ atque merito. Tanta est probitatis felicitas, ut illa à viro probo in alios, vel corruptos redundet. Contra, cùm seculum est corruptum nimiâ impiorum abundantiâ, væ hominibus illius ætatis. Pauci hunc locum intelligunt, quoniam putant generationem hic significare sobolem, liberos, genus, contra vim et usum vocis *dor*. Aliud est *dor*, id est, γενεὰ, aliud *toleda*, id est, γένεσις, quorum utrumque Latinè *generatio* redditur. Secundus fructus (3).

Vers. 3. — Gloria et divitiæ in domo ejus (1). *Hon,*

(1) Sanctus Augustinus in titulo solùm legit : *Conversio Aggæi et Zachariæ*. Item editio Sixti V, Cassiodorus : *Conversionis Aggæi et Zachariæ*, omissio *Alleluia*. Hebræus, Chaldæus, Syrus, Arabs, Æthiops, Septuaginta, et Græci Patres habent solùm *Alleluia*, nullâ Aggæi aut Zachariæ mentione. Acrosticium carmen est.

(2) Qui timet Dominum. Nempe solum : non homines, non contemptum, etc., clam, ut palam, justus ac bonus. In mandatis, etc. Explicat id quod dixit, *timet Dominum*. Sic Eccle. 12, 13 : *Deum time, et mandata observa*, etc. *Valdè* cùm ait, significat solùs Dei amore impulsum, non famæ aut præmii gratiâ, etc., mandata servare (Muis); q. d. : Qui non formidine pœnæ, sed amore virtutis, probus est. Confer Ps. 119, 6, 10, 19, 32, etc. (Gejerus.)

(3) Hæ promissiones temporalium bonorum semper intelligendæ sunt cum exceptione castigationis et crucis, quæ longè majus bonum est quàm quodvis temporale bonum, cùm per eam ad bona æterna pervenitur. (Muis.)

abundantia, opes, potentia. Tertius fructus, manet in seculum, in futuro seculo perstat. Kimhi : Justitia et virtus ejus perpetua est. Migrantem enim à corpore in cœlum sequitur. Nam in fonte citra periphrasin est *lehad*, id est, stat in æternitatem. Atque hinc urget immortalitatem animarum Aben-Ezra, in Decalogo. Idem justitiæ Dei tribuebat superiore Psalmo, vers. 3, sed aliâ notione. Rabbini aliam etiam interpretationem afferunt : Justitia ejus manet ipsi, et posteris ejus in multa secula, juxta illud, Exod. 20, 6 : *Custodiens misericordiam in millia*. Quartus fructus. Incommodè aliqui ad actiones et affectus justitiæ. Justè egit perpetuò, nemini injuriam faciens, id est, justè agere solet, ut 1 Joan. 3, 9 : *Omnis qui natus est ex Deo, non facit peccatum*, id est, non solet peccare.

Vers. 4. — Exortum est in tenebris (2). Quintus fructus. In tenebris, in rebus adversis lumen rectis exoritur, nempe per appositionem, *misericors, et miserator, et justus Deus*, qui has tenebras dissipet et discutiat. In calamitatibus consolationem sentiunt Dei sibi propitii. Deus autem hic appellatur *lumen* metonymicè, quia luminis, id est, gloriæ, prosperitatis, et bonorum omnium est auctor et largitor. Alii per tenebras, non calamitates accipiunt, sed ignorationem et cæcitatem mentis, quam Deus discutit, ut timentes ipsum videant credenda, speranda, exsequenda. Kimhi hunc locum pervertit, dùm vel ultimum hemistichium in dativo interpretatur, *misericordi videlicet, miseratori et justo*, homini scilicet : vel *lumen* in accusativo. *Oriri fecit in tenebris lumen rectis Deus misericors, et clemens, et justus*. Nam verbum *zarah* in kal est neutrum. Alii subaudiunt præpositionem : (E) miseri-

(1) Et justitia ejus ; hoc est, ex Ezra, opes justè partæ, non vi, non rapinâ. *Manet in æternum* ei, ejusque posteris. Accipe, si vis, *justitiam*, ut sonat : eòdem semper redibit sententia, quasi dicatur, non tantùm opes, sed etiam justitiam fidissimam opum custodem vir justus ac pius ad posteros transmittet. Kimhi posterius membrum de futuro seculo vult accipi. Ego sic mihi videor posse hunc versum explicare : Opibus abundat pii hominis domus ; neque hoc solùm, sed aliud præterea præmium ejus virtuti ac justitiæ debitum, illum manet in futuro seculo : sicque *justitia ejus manet in æternum*. Vel potiùs, opibus abundat ejus domus, nec propterea adducitur unquàm, ut malè agat, sed perpetuò justus manet. Loquitur scilicet de homine verè pio, qui opibus non possit corrumpi, quales, heu! nimiùm pauci. In Psalmo præcedente, vers. 3, de Deo eadem phrasis usurpata fuit, pro, justè semper agere. Quidam interpres Græcus pro *justitia ejus* vertit ἡ ἐλεημοσύνη αὐτοῦ ; alius ἡ φιλανθρωπία αὐτοῦ, quasi diceretur, neque verò abutitur unquàm divitiis, sed potiùs inde æternùm benignè facit, adeòque eleemosyna vel humanitas seu benignitas ejus perpetuò durat. Frequens est apud Hebræorum Doctores *tsedaka* pro eleemosynâ usurpari. Dan. etiam 4, 24, vox illa pro eleemosynâ ponitur, *peccata tua eleemosynis*, ad verb. *Justitiâ redime, et iniquitates tuas misericordiis pauperum*, etc. Eleemosyna est profectò quæ hominem justum præsertim declarat, idcircò nomine justitiæ appellatur. Deinde ex justitiâ ad eam tenemur. (Muis.)

(2) Deus *exortus est*, exoritur et semper exorietur et exurget ad ferendam opem justis et *rectis* qui *in* calamitatum et miseriarum *tenebris* gemunt ; exortus est, inquam, eis tanquàm *lux* quæ omnem ærumnarum caliginem discutit. (Anonymus.)

corde, miseratore, et justo (Deo). Quæ Dei epitheta sic distinguunt aliqui, ut misericors respiciat essentiam et naturam, miserator, effectus. Nam non solùm in se est clemens, sed etiam clementiam ostendit, et re præstat.

Vers. 5. — Jucundus homo qui miseretur et commodat. Secunda Psalmi pars de beneficentiæ beatitudine. Jucundus, benè et jucundè habet. Beatus est ille homo qui, etc. Hysterologia, qui miseretur et commodat (est) jucundus homo, bonus et beatus : jucunditatem, lætitiam et beatitudinem consequetur χρηστὸς, commodus, utilis, bonus ; qui liberalis est, sibi utilis et felix. *Thob*, idem quod *ashere*, initio Psalmi, ut passim apud Chaldæos. Et sic Rabbini ferè intelligunt. Est enim altera pars Psalmi de beneficis et liberalibus. Qui miseretur. Sic participium *honen*, miserens, est resolvendum, vel subaudiendum relativum *asher, qui*, à R. Abraham, et R. Selomo, contra istos qui prætermittunt relativum, bonus vir miseretur, ut à Septuaginta duntaxat dissentiant, sententiam alienam confingentes. Et commodat. *Umalueh*, mutuat propriè (et qui), dat mutuo. Beatus est qui miseretur pauperum, et benignè facit indigentibus operâ, pecuniâ, verbo et consilio. Nam misereri ad opus, commodare ad pecuniam et bona. Quod sequitur, ad verba et consilia refertur. Disponit sermones. Asyntheton : (Et qui) disponit, οἰκονομεῖ, rectè dispensat. Beatus est etiam qui moderatur, cum judicio loquitur et consulit alteri, nihil temerè, multò minùs perniciosè effundit ; qui quicquid ait, verum, rectum, et consulenti fructuosum, et salutare est, aut saltem citra cujusque contumeliam. Sic et R. Abraham. At, quod instituto est aptius, Kimhi in Rad. et Symmachus, quoniam *dauar* est transcendens, et pro re usurpatur : *Jucundus sive beatus est, qui dispensat*, inquiunt, *res suas cum judicio*. Liberaliter quidem egentibus largitur de suis rebus et opibus, sed adhibet judicium in dando et prudentiam. R. Selomo, qui desideria sua dispensat, sibi aliquid detrahens, et prodigalitatem luxumque fugiens, ut pauperibus largiatur. In judicio, cum judicio. *In* pro *cum*. Judicium autem hic non declarat jus, justitiam æquitatem, sed usum rectum facultatis judicandi, et prudentiam. Quia in æternum. Hæc ratio favet nostræ interpretationi : ideò enim, inquit, est jucundus, sive beatus, quia in æternum non commovebitur, nunquàm evertetur suâ felicitate, in perpetuum durabit status ipsius, opes, valetudo, et æterna erit ejus memoria apud Dominum.

In æternum non, id est, nunquàm. Nunquàm dejicietur de suarum rerum statu, vel mentis ; nunquàm succumbet tentationibus. Tempore adverso Deus ei aderit, saltem quantùm ad animi constantiam et fidei stabilitatem ; q. d. : Infracto erit animo in rebus omnibus adversis, Deo præsente et propitio, ut alibi, Psal. 90, 16 : *Cum ipso sum in tribulatione*. R. Selomo, *non semper*. Non destruetur in perpetuum, si cadat in res adversas, ut fit, emerget, neque illis obruetur. Quod ferè in idem cadit.

Vers. 6. — In memoria æterna (1), apud Deum et homines. *Justus*, beneficus, eleemosynarius, ut supra, Psal. 36, 27. Ex quo justitiam, eleemosynam vocat infra, vers. 8. Secundus fructus beneficentiæ. Ab auditione mala, rumore malo, nuncio timorem incutiente, rei malæ et adversæ auditu non terrebitur. Constans erit in utrâque fortunâ, nec à Deo deseretur. Auditionem appellant rumorem, ut alibi, 1 Reg. 2, 24, ubi nos famam. Tertius fructus.

Vers. 7. — Paratum cor ejus. Quartus fructus. *Paratum*, in rebus adversis et calamitosis, non commoveBITUR, non timebit. Hebraicè, *la ura*, id est, firmum cor ejus, et constans ut non timeat (adversarios), donec videat in inimicis suis (ultionem scilicet et vindictam), donec cernat hostium interitum et supplicia. Chald. : *Donec videat redemptionem à tribulantibus se*. Per hostes, dæmonas Euthymius intelligit. Confirmatum, suffultum (à Deo). A Deo hæc beneficia et piis erit magnanimitas et constantia. Donec. Non exclusio designatur, sed mera consecutio. Nam non est conturbandus cùm eò pervenerit, sed nunquàm commovebitur, prætereaque sequetur, ut etiam inimicos despiciat. Recurre ad supradicta, Psal. 109, 5.

Vers. 8. — Dispersit, dedit pauperibus. Libenter et liberaliter tribuit pecunias suas egentibus, omnibus prodesse studet, largâ veluti manu, ut qui semen spargit, 2 Cor. 9, 6. Justitia. Ad eleemosynam restringit Euthymius, nempe ad justitiam, quæ ex misericordiâ consequitur, Dan. 4, 24. Fructus eleemosynæ manet in perpetuum. Ego in genere : Virtutis ejus meritum erit perpetuum. Unde repetitur hoc hemistichium è vers. 3, ad majorem confirmationem Psalmo superiore. In seculum seculi. Periphrasis poetica æternitatis. Cornu, dignitas, prosperitas, robur et potentia. In gloria, cum gloriâ. *In*, ut supra, vers. 5, pro *cum*. Alii de gloriâ æternâ. Quintus fructus.

Vers. 9. — Peccator videbit, felicitatem et gloriam justi in utroque seculo, indeque irâ et invidiâ rumpetur et consumetur, Sap. 5, 3, 4. Desiderium, vota, optata, bona quæ sibi cupiunt et desiderant, vel cupiditas delendi justos extinguetur. Antithesis, cum invidorum picturâ. Impiis contraria eveniunt.

(1) Felicitas timentis Deum est, quòd vivet semper in hominum memoriâ ; et vivet non per memoriam insignis alicujus flagitii, quomodo vivunt Judas et Caïn, Herodes et Pilatus, Annas et Caïphas, sed vivet per memoriam gloriosam : nam laudes ejus enarrabit omnis Ecclesia sanctorum ; neque solùm *in memoriâ æternâ* erit apud mortales, sed etiam nomen ejus scriptum erit in libro vitæ, quod nunquàm delebitur, et eo modo verè ac propriè in memoriâ æternâ erit apud angelos in cœlo ; *et ab auditione malâ non timebit*, id est, non timebit à detractionibus et reprehensionibus hominum impiorum ; neque etiam timebit à sententiâ illâ formidolosâ judicis æterni, videlicet : *Ite, maledicti, in ignem æternum*, etc. Matth. 25. (Bellarminus.)

NOTES DU PSAUME CXI.

Le titre est encore : *Alleluia ;* mais la Vulgate ajoute : *Reversionis Aggæi et Zachariæ* : addition qui ne se trouve ni dans l'hébreu, ni dans le grec. Je ne doute pas qu'elle n'ait été mise dans les exemplaires latins, pour faire entendre que ce Psaume a été composé au retour de la captivité, par les deux prophètes Aggée

et Zacharie : ce qui est un fait très-incertain. Je crois qu'il est plus vraisemblable que David est l'auteur de ce Psaume, comme du précédent, quoiqu'après tout, la chose soit assez indifférente; car il suffit que l'Esprit de Dieu ait inspiré l'auteur quel qu'il soit, pour recevoir ce cantique et tout autre contenu dans le Psautier, comme la parole de Dieu.

L'objet du Psaume est de montrer en quoi consiste le vrai bonheur de l'homme. Il est alphabétique, comme le précédent, et renferme aussi dix versets, dont les deux derniers contiennent (dans l'hébreu s'entend) trois lettres de l'alphabet : ce qui complète le nombre de vingt-deux lettres.

VERSET 1.

On pourrait traduire : *Heureux celui qui craint le Seigneur; il mettra son plaisir dans l'accomplissement de sa loi.* Il paraît même que les LXX l'ont entendu ainsi. L'hébreu est susceptible des deux versions; et le sens de part et d'autre est toujours le même, quoiqu'il soit mieux de traduire comme le porte notre version française.

Ce verset, au reste, est fort clair. Le Prophète déclare en quoi consiste le vrai bonheur; c'est *à craindre le Seigneur et à mettre sa joie, ses délices, dans l'accomplissement de sa loi.*

RÉFLEXIONS.

Voilà un langage fort différent de celui du monde. Ses partisans placent le bonheur dans une longue vie, dans la possession des richesses, dans la jouissance des plaisirs, dans la faveur des princes, en un mot dans tout ce qui flatte les passions; ils se trompent : l'Esprit-Saint nous apprend ici qu'il n'y a d'heureux que ceux qui craignent Dieu, et qui mettent leur joie à remplir sa loi. C'est ce qu'ont connu tous les saints. Le monde les a regardés comme des gens malheureux, parce qu'ils se privaient des plaisirs du siècle; mais, si l'on avait été témoin de l'état de leur âme, de la paix dont elle jouissait, des délices intérieures dont le Seigneur les remplissait, on aurait conclu qu'eux seuls avaient trouvé la route du bonheur. Les saints eurent le véritable et légitime amour-propre. Ils voulurent être heureux, et ils obtinrent ce qu'ils désiraient, en craignant Dieu et en observant sa loi. Cette crainte était accompagnée d'amour; et c'est, dit saint Chrysostôme, ce qui leur rendait facile l'accomplissement de la loi de Dieu : elle n'est dure que pour les lâches et les amateurs du monde.

VERSET 2.

Le sens de ce verset est, que l'homme juste sera heureux en enfants, qu'ils seront puissants sur la terre, et que la bénédiction du Seigneur sera sur la postérité des hommes de bien. Le Prophète parle ici en partie selon les idées communes des hommes, qui regardent comme une bénédiction de Dieu l'état florissant d'une famille, en partie selon les promesses faites aux patriarches et même aux Israélites, que Dieu s'était engagé de combler de biens temporels s'ils étaient fidèles à son culte; enfin comme son Psaume est fait pour tous les temps, il est censé promettre aux justes une abondante distribution de grâces, et une féconde moisson de mérites, en sorte qu'on remarquera aisément que la bénédiction du ciel est sur eux. Ce dernier sens est nécessaire pour la vérité totale du Psaume; car il est prouvé d'ailleurs que la race des hommes justes n'est quelquefois pas plus privilégiée que celle des méchants, et qu'ils éprouvent même de temps en temps de grandes traverses de la part de leurs enfants.

RÉFLEXIONS.

Il n'y a point eu, et il n'y aura jamais de saint sur la terre, dans qui ce verset ne se vérifie, en le prenant dans le sens spirituel. Les actions de ces amis de Dieu sont comme leurs enfants, comme la race sortie de cette tige de bénédiction : or, ces actions sont *puissantes*, tantôt parce que Dieu y attache des grâces éclatantes, telles que le don des miracles; tantôt parce qu'ils ont le talent de répandre la divine parole, et de toucher les cœurs; tantôt parce que leurs exemples répandent partout la bonne odeur de J.-C.; tantôt enfin, parce que dans la solitude ils amassent des trésors infinis de mérites. Plus je considère l'histoire des saints, plus je me persuade cette vérité, que, dès cette vie, ce sont les hommes les plus heureux, les plus riches, les plus puissants, parce qu'ils disposent en quelque sorte de la richesse, de la puissance et du bonheur de Dieu même. Comme ils sont toujours concentrés dans la volonté de Dieu, il ne leur arrive rien qui contredise leurs désirs, et qui irrite leurs passions. J'étends cette observation à tous les justes, et je ne la borne pas à ceux que l'Eglise honore d'un culte particulier. Cette race des hommes de Dieu ne s'éteint point; elle se perpétue d'âge en âge, et toujours elle a la bénédiction du ciel.

VERSET 3.

L'hébreu dit proprement : *Le bien et les richesses seront dans sa maison*, etc. Les LXX ont mis : *La gloire et les richesses*, etc., pour donner apparemment plus de variété au texte. Le prophète donne encore ici à l'homme craignant Dieu, un avantage qui ne se vérifie pleinement que dans le sens spirituel. Il y a toujours de la gloire et des richesses dans la maison du juste, mais c'est la gloire, ce sont les richesses de l'intérieur : ce qui suit justifie cette application, car il ajoute que sa *justice subsiste dans tous les siècles;* ce ne peut être que la *justice* avouée de Dieu, la sainteté, la vertu, dont la récompense n'est pleine et parfaite que dans le ciel. Quelques-uns prennent cette *justice* pour la vertu de bienfaisance à l'égard des autres hommes; mais il faudra toujours que ce soit une bienfaisance animée de principes surnaturels, dont la crainte de Dieu est le fondement, et alors on retombera dans le sens de ceux qui expliquent cette *justice* de la sainteté en général.

RÉFLEXIONS.

Si le ciel est le séjour de la vraie gloire et des vraies richesses, et si l'on mérite le ciel par les bonnes œuvres faites en cette vie, il faut bien reconnaître que dès cette vie l'homme juste a le germe de la vraie gloire et des vraies richesses. Il consiste, ce germe fécond, dans la justice qui est comme une plante aussi féconde que durable et permanente. *Les œuvres des saints*, dit S. Grégoire, *sont les fleurs des fruits éternels. La rosée du divin amour les arrose, et dès cette vie elles nous remplissent de leur bonne odeur.* Je voudrais être assez éclairé dans les voies de Dieu pour expliquer quelle est la gloire et l'opulence d'une âme sainte; quels sont les rayons de la splendeur éternelle qui se réfléchissent sur elle, quelle pureté d'amour l'embrase, et quelle étendue de charité remplit tout son fond. Je voudrais pouvoir connaître l'excellence de son oraison, et la douceur dont elle jouit dans la sainte communion. Toutes ces richesses sont cachées aux yeux du monde, mais n'en sont pas moins réelles, et n'en sont que plus précieuses aux yeux de Dieu.

VERSET 4.

L'hébreu dit absolument la même chose : quelques-uns séparent les deux parties du verset, en sorte qu'on traduirait : *Il s'est élevé dans les ténèbres une lumière en faveur des justes; Dieu est miséricordieux, plein de tendresse et de justice;* mais il y a plus de force et d'onction dans notre manière de traduire. Je crois qu'il y a aussi de l'énergie dans la suppression du nom de Dieu; comme si le Prophète disait : *Il s'est élevé des ténèbres, les justes y auraient été enveloppés comme les autres; mais tout à coup celui qui est plein de miséricorde, de tendresse, de justice,* ou mieux encore, *le miséricordieux, le compatissant, le juste s'est montré, et il s'est fait un jour lumineux qui a éclairé ces hommes justes.* Le Prophète marque ici un des grands avantages de celui qui craint Dieu, c'est qu'il reçoit des lumières au moment qu'il serait en danger de tomber dans les ténèbres.

RÉFLEXIONS.

Il s'élève continuellement des ténèbres autour de l'homme juste : ténèbres hors de lui et ténèbres dans son intérieur; ténèbres de crainte et ténèbres de confiance excessive; ténèbres d'ignorance et ténèbres du désir de savoir; ténèbres dans l'oraison et ténèbres dans l'action; ténèbres de doute et ténèbres d'affliction; ténèbres sur les pensées de nos semblables et ténèbres sur nos propres conseils; ténèbres à l'égard des péchés de notre jeunesse et ténèbres à l'égard de notre pénitence; ténèbres dans les tentations et ténèbres dans le calme prétendu de l'âme. Que fera l'homme de bonne volonté dans cette nuit si désolante? Qu'il se tourne vers celui qui est la miséricorde, la compassion, la justice même; il se fera, dans son âme, un jour lumineux; il verra la route, et il ne doutera pas qu'elle ne le conduise au port du salut. *O lumière!* s'écriait saint Augustin, *lumière que voyait Tobie, quoique privé de l'usage de ses yeux, lumière qu'il voyait en montrant la route de la vie à son fils! lumière unique, et qui fait les délices de tous ceux à qui elle est donnée!*

VERSET 5.

Le texte peut signifier *l'homme de bien* en général; il peut aussi désigner en particulier l'homme *heureux*, tranquille, jouissant de la paix. C'est ce qui rentre dans le sens de *jucundus*, qui est dans notre version.

Disponet sermones suos; on pourrait traduire en général *res suas*, l'hébreu est susceptible de ces deux significations.

Il y a ici trois caractères de l'homme de bien : il a pitié des malheureux; il prête volontiers à ceux qui sont dans le besoin; il règle ses discours selon les règles de la prudence.

RÉFLEXIONS.

On peut être compatissant, on peut être libéral, et ne savoir cependant pas traiter avec les hommes, selon que la prudence l'exige. De même on peut être sage dans le discours, et avoir le cœur fermé à l'égard des malheureux. Enfin on peut avoir l'âme compatissante, et savoir parler avec sagesse, sans vouloir se dessaisir d'une partie de ce qu'on possède, pour aider le prochain, en lui prêtant dans le besoin. On est quelquefois trop craintif sur les événements futurs; on soupçonne avec trop de défiance des besoins personnels; et quoiqu'on soit attendri sur l'état des autres, on préfère son propre bien-être à la charité qui réclame en leur faveur. L'homme de bien qui veut s'établir dans la paix et dans la joie que donne la bonne conscience, allie les trois conditions que marque le Prophète; il est touché de la misère des autres, il les aide dans les embarras où ils se trouvent, et il leur parle comme il convient, soit pour les consoler, soit pour les encourager, soit pour leur donner des conseils salutaires. Si l'on entend le texte du *réglement des affaires*, ce sera encore une des qualités de l'homme de bien, d'être attentif à tout ce qui concerne sa conduite, tant à l'égard du temporel que du spirituel. Il est rangé dans tout ce qu'il fait, prudent dans tout ce qu'il entreprend, économe dans tout ce qu'il gouverne; mais ce qui doit être considéré ici comme le point essentiel, c'est que toutes ces excellentes qualités ont leur source dans la crainte du Seigneur. Ce sont des vertus surnaturelles que le Prophète décrit, et non des talents, ou des affections philosophiques.

VERSET 6.

Ce verset, qui est le 6e dans la Vulgate, se trouve néanmoins joint dans cette version avec le précédent, c'est-à-dire, que dans l'usage de l'Eglise on le chante avec le 5e. Dans l'hébreu et dans le grec il fait partie du 6e verset. Ces différences ne touchent point le sens.

Le Prophète remarque que l'effet des qualités qu'il vient de décrire, sera de maintenir l'homme de bien dans un état de paix fixe et permanent, d'empêcher qu'il ne soit jamais troublé. On pourrait traduire : *car il ne sera jamais ébranlé;* mais en hébreu כי a souvent la force de *ideò, idcircò;* et c'est dans ce sens que nous le prenons ici. On pourrait aussi rapporter ce verset au suivant, et dire : *Parce qu'il ne sera jamais ébranlé, sa mémoire sera éternelle.* Toutes ces interprétations sont vraies, et s'accordent avec la lettre.

RÉFLEXIONS.

Le grand avantage de la sainteté est de mettre dans l'âme de celui qui la possède, une paix inaltérable. *Les saints*, dit saint Grégoire, *ne sont agités d'aucun trouble, parce qu'ils ne désirent rien de ce que le monde possède. Ils chassent de leur cœur, par des considérations saintes, tous les mouvements déréglés des passions; et parce qu'ils méprisent tout ce qui passe, ils ne souffrent pas qu'il s'élève dans eux des pensées tumultueuses à l'égard de tout ce qui tombe sous leurs sens. Ils ne soupirent qu'après la céleste patrie; la paix règne invariablement dans eux, parce qu'ils n'aiment ni le monde ni ses faux biens.* Ailleurs, ce saint pape dit que le principe de la paix dont jouissent les saints, est qu'*ils se cachent dans le sein de Dieu.* Cette dernière pensée est d'une fécondité qu'on ne peut bien connaître que dans l'oraison.

VERSET 7.

Ceux qui rapportent la première partie de ce verset à ce qui précède, expliquent ainsi la seconde : *le juste ne sera point effrayé des mauvaises nouvelles.* Ces deux sens sont fort bons. Le premier se vérifie par l'exemple des saints; leur nom est honoré dans tous les siècles, et ils ne peuvent craindre qu'on se permette contre eux les reproches ou les invectives. Pendant leur vie, ils peuvent être calomniés, méprisés; mais ils ne craignent point ces tempêtes. Au jugement de Dieu, cela est encore plus vrai, car ils seront pleinement vengés. Dans le second sens, il est très-certain que les justes, vivant sur la terre, ne craignent point les nouvelles affligeantes de guerre, de peste, de famine, de révolutions; ils ne voient en tout que la volonté de Dieu, et ils sont tranquilles. C'est ce qu'explique le verset suivant.

Je crois qu'on pourrait aussi entendre que le juste s'occupe uniquement des choses éternelles, et qu'il ne craindra point les discours affligeants et désagréables du monde.

RÉFLEXIONS.

On peut dire que dans l'homme juste tout est éternel : ses bonnes œuvres, qui sont écrites dans le livre de vie; ses affections et son amour, qui subsisteront éternellement dans le ciel, car *la charité ne s'éteint jamais;* son corps, qui ressuscitera pour la bienheureuse immortalité; sa gloire parmi les saints, qui connaîtront ses mérites, et même parmi les réprouvés, qui seront forcés de l'estimer malgré leur dépit et leur désespoir. Ainsi se vérifie cette belle parole de S. Pierre Chrysologue, que J.-C., *par sa parole, rend éternels ceux que le démon, par ses artifices, avait rendus sujets à la mort.* Ainsi, il est vrai de dire que l'ambition des saints est la seule ambition raisonnable. Ils acquerront la vraie gloire, tandis que les ambitieux du monde ne trouveront à la fin de leur carrière qu'opprobre et confusion.

VERSET 8.

J'ajoute *domptés*, parce qu'il n'y a dans l'hébreu que cette expression : *Jusqu'à ce qu'il voie dans ses ennemis* ou *sur ses ennemis.* Il semblerait que la Vulgate dirait : *Jusqu'à ce qu'il méprise ses ennemis;* mais *despiciat* veut dire en cet endroit, *regarder du haut en bas;* ce qui revient bien à *mépriser.*

Cependant, pour conserver la force de l'hébreu, il est mieux de traduire : *Jusqu'à ce qu'il voie ses ennemis (domptés).* Je crois qu'il y a une énergie particulière

dans cette manière de parler : *Jusqu'à ce qu'il voie dans ses ennemis* ou *sur ses ennemis*. Tandis qu'un ennemi a l'avantage, on n'ose pas le regarder, on fuit devant lui, ou bien on baisse les yeux en sa présence ; mais quand il est renversé, on le considère avec une sorte de complaisance mêlée de dédain. *Jusqu'à* ne signifie pas ici la fin, le terme de la constance du juste ; car il serait ridicule de penser qu'il ne serait point *ébranlé* tandis que ses ennemis le persécuteraient, et qu'il commencerait à être *ébranlé* quand ils seraient domptés. Cette expression *jusqu'à*, marque que le juste ne sera point ébranlé tandis que ses ennemis le persécuteront, et qu'à la fin ils seront domptés.

L'hébreu porte : *Il ne craindra point*, au lieu de, *il ne sera point ébranlé* ; c'est le même sens. Ce texte porte aussi le participe *sperans*, au lieu de *sperare in Domino*, et l'on pourrait traduire : *Son cœur est prêt, parce qu'il espère dans le Seigneur*, et cela se lierait très-bien avec ce qui précède : *Il ne sera point effrayé des plus mauvaises nouvelles, son cœur sera prêt* (à tous les événements), *parce qu'il met son espérance dans le Seigneur*. On voit que ces différences sont fort légères, et qu'on peut s'attacher au sens qui plaira le plus, sans s'écarter ni du texte ni des versions.

RÉFLEXIONS.

Que peut craindre l'homme juste? Son cœur est prêt à tous les événements ; sa confiance en Dieu est inaltérable ; il est fixe dans la résolution qu'il a prise de servir Dieu ; il n'a, vis-à-vis de lui, que des ennemis passagers qui seront détruits un jour. Tandis que le chrétien est sujet au trouble et à la crainte, c'est une marque certaine que l'amour-propre a encore une grande influence dans sa conduite ; il redoute la croix ; son cœur n'est point prêt à la porter ; il compte encore sur lui-même ; il se sent faible ; et il ne met pas toute sa confiance en Dieu. Cet homme n'a point le bonheur dont le Prophète trace ici l'éloge, les caractères et les conditions.

VERSET 9.

Le texte et les versions sont entièrement conformes. Sur ce mot *dispersit*, qui est encore plus énergique dans le grec, puisqu'il signifie *dissiper, mettre en pièces* pour répandre, saint Chrysostôme fait une remarque judicieuse : c'est que le Prophète met ici une différence marquée entre cette manière de faire l'aumône, et celle dont il parle au verset 5, où il peint l'homme juste touché de compassion, et prêtant à ceux qui sont dans le besoin. Dans ce verset 9, il s'agit d'aumônes abondantes et qui sont prises même sur le nécessaire de l'homme de bien. Il donne, en quelque sorte, à toutes mains ; il imite, pour le soulagement des malheureux, ce que fait le dissipateur et le prodigue pour satisfaire ses passions. Il ne faut donc pas s'étonner que la justice de cet homme vertueux *subsiste éternellement*, qu'elle lui donne des droits sur l'héritage céleste, qu'elle lui procure, même aux yeux des hommes, une gloire qui l'emporte sur celle des grands du siècle. Le saint docteur compare ici la gloire frivole de celui qui dépense son bien à donner des spectacles au peuple, avec celle du sage chrétien, qui emploie ses richesses à soulager les pauvres. Le premier est souvent exposé à la critique, souvent accusé de rapines ; et d'ailleurs sa prétendue libéralité ne lui attire des éloges que pour le moment : au lieu que le second est regardé comme le père des malheureux, comme le sauveur des indigents ; tout un grand peuple lui donne des bénédictions ; sa présence inspire le respect, la confiance et l'amour. Les méchants mêmes ne peuvent lui refuser des louanges.

RÉFLEXIONS.

L'apôtre S. Paul exhortant les fidèles à répandre d'abondantes aumônes, cite ce passage presque entier du psalmiste. Il fait voir que l'on ne se réduit jamais à l'indigence en assistant les pauvres, et que Dieu, qui est infiniment riche en miséricorde, pourvoit aux besoins du chrétien charitable. *C'est ainsi*, ajoute-t-il, *qu'il est écrit* que l'homme juste *dissipe et donne aux pauvres, et que sa justice subsiste éternellement* ; c'est-à-dire, qu'il a toujours les moyens de pratiquer la justice en ne cessant point d'être bienfaisant et libéral. Cette vérité au reste s'est manifestée de tout temps. Jamais on n'a vu que les hommes qui ne mettaient point de bornes à leurs aumônes, se soient ruinés. *Les uns*, dit le sage, *distribuent leur bien, et deviennent plus riches ; les autres prennent le bien d'autrui, et sont toujours pauvres*. Les saints livres, les saints Pères, les exemples des saints, les pasteurs de l'Eglise recommandent sans cesse l'aumône. Mais il ne faut pas oublier que le psalmiste parle des aumônes de l'homme juste, et que S. Augustin dit une grande vérité dans une instruction si courte : *L'aumône vous servira pour l'expiation de vos péchés, si vous vous convertissez*.

VERSET 10.

Nulle différence entre le texte et les versions. Le Prophète met en contraste la fureur impuissante de l'impie avec la tranquillité et la gloire de l'homme juste.

RÉFLEXIONS.

Il arrive quelquefois, même dès cette vie, que les pécheurs, les impies, les mondains portent envie au bonheur des hommes de bien. C'est encore une grâce que Dieu leur fait, parce que cette sorte de jalousie est accompagnée du sentiment de leur misère ; et s'ils savaient profiter de la vue que Dieu leur donne de l'état malheureux où ils se trouvent, ce serait pour eux un commencement de conversion. Mais il n'est que trop ordinaire qu'ils abusent de cette lumière, et qu'ils cherchent à dissiper l'amertume qui les ronge, en persécutant les justes, en attaquant leur conduite, en les chargeant de ridicules, en leur imputant des intentions perverses, en exagérant les petits défauts qu'ils peuvent encore avoir. Cette malignité amuse les méchants, et ne les console pas. Le sentiment de leurs désordres les tourmente ; et s'ils ont le temps de réfléchir en terminant leur carrière, ils connaissent pleinement que le jugement qu'ils ont porté de la vertu et de ceux qui la pratiquent, était dans eux le vice au désespoir.

Mais quelle que soit dans cette vie la conduite des impies à l'égard des justes, la prophétie du psalmiste se vérifie entièrement dans le siècle futur, dans l'éternité. Alors le réprouvé se comparant à l'homme de bien couronné de gloire, entre dans une fureur qui le ronge, et qui le consume ; mais tout est inutile désormais. L'état est fixe. L'un jouit d'une gloire immortelle, et l'autre n'a en partage que les *grincements de dents*.

Halleluia. CXII.

Hebr. CXIII.

1. Laudate, pueri, Dominum ; laudate nomen Domini.

2. Sit nomen Domini benedictum, ex hoc nunc et usque in seculum.

3. A solis ortu usque ad occasum, laudabile nomen Domini.

PSAUME CXII.

1. Serviteurs de Dieu, louez le Seigneur, célébrez son nom.

2. Que le nom du Seigneur soit béni, aujourd'hui et dans les siècles.

3. De l'orient jusqu'à l'occident, le nom du Seigneur est digne de nos hommages.

4. Excelsus super omnes gentes Dominus, et super cœlos gloria ejus.

5. Quis sicut Dominus Deus noster qui in altis habitat, et humilia respicit in cœlo et in terrâ ?

6. Suscitans à terrâ inopem, et de stercore erigens pauperem.

7. Ut collocet eum cum principibus, cum principibus populi sui.

8. Qui habitare facit sterilem in domo, matrem filiorum lætantem.

4. Dieu est élevé au-dessus de tous les peuples, et sa gloire est au-dessus du ciel même.

5. Quel être est comme le Seigneur notre Dieu ? il habite aux lieux les plus hauts, et il jette ses regards sur ce qui est au-dessous de lui, dans le ciel et sur la terre.

6 Il relève de la terre le malheureux, et il tire de dessus le fumier l'indigent :

7. Pour le faire asseoir parmi les chefs, oui parmi les chefs de son peuple.

8. Il donne la fécondité à une mère stérile, et il la comble de joie en remplissant d'enfants la maison qu'elle habite.

COMMENTARIUM.

HALLELUIA. Halleluia in Hebræo, Masoretarum non tam est inscriptio, quàm initium Psalmi. Itaque juxta eos sic esset vertendum ; *Laudate Dominum*, inquam, *pueri*, *Dominum* (1).

VERS. 1. — *Pueri*, παῖδες, et Latinè pueri etiam servos significant, non tantùm juvenes. O servi cultores Domini, Dominum celebrate. Hebraicè, *habdè Adonai*, id est, servi Domini. Sed Dominum in accusativo verterunt, quòd intelligerent *Adonai* esse repetendum, vel putarent ritu Syriaco et poetico syntacticum pro absoluto poni. *Hobdè* pro *Habdim*. DOMINUM, Christum, qui est Dominus. Unde inscriptio est Haleluia.

VERS. 2. — SIT NOMEN DOMINI BENEDICTUM, collaudatum ut felix. Felix habeatur, commendetur, sanctificetur, celebretur laudibus ejus majestas et gloria, ut beata, in omnem æternitatem. Nomen Dei in se quidem et per se est benedictum et felix, sed in nobis quoque, et per nos benedicitur, utque felix glorificatur, quando ejus majestatem agnoscimus, et prædicamus. EX HOC NUNC, emphaticè ad exprimendum Græcum articulum, ἀπὸ τοῦ νῦν.

VERS. 3. — A SOLIS ORTU USQUE AD OCCASUM (2), per orbem totum celebre (est) nomen Dei, propter ipsius effecta. Nam habitatio terræ sumitur secundùm lineam æquatoris ab ortu in occasum. *Laudabile*, laudatum,

(1) Invitat ad laudem Dei Propheta cultores ejus, asserens eum et semper et ubique laudandum, tum ob celsitudinem ejus summam, tum ob ejus clementiam immensam ; quâ, cum sit summus, humilium tamen etiam lationem habeat, abjectos evehens sterilesque fœcundans. Porrò quod hic dicitur de paupere sublimato ad solium gloriæ, ut in veteri Testamento adimpletum est in Davide, Saule, et aliis : ita et in novo Testamento in Apostolis et omnibus quoque gentibus et peccatoribus, quos è peccatorum fœditate extractos sublevat ad consortium angelorum, patriarcharum et Apostolorum. Similiter quod dicitur de sterili matre, donatâ à Deo prole multâ, ut olim impletum est in Sarâ, Rebeccâ atque Annâ Samuelis matre (è cujus cantico hæc desumpta sunt), ita nunc eximio modo præstitum est gentium Ecclesiæ : quæ cùm olim sterilis fuerit, nunc multis filiis, quos Deo peperit, ac etiamnùm parit, lætatur. (Jansenius.)

(2) Ab aurorâ ad vesperam. Ita plerique interpretum. At certat Musius Hebraicam hujus loci phrasim non tempus, sed mundi plagas significare : *Ab oriente ad occidentem*, ab altero ad alterum orbis terminum. Antequàm Christus inter homines esset, divini nominis notitia vix in Judæâ resonabat : nunc ubique noscitur ; omnesque orbis plagæ divini nominis laudes intelligunt. Vetusta Psalteria, Romanum, Medionalense, S. Germani, Carnotense, et S. Augustinus legunt, *Laudate*, pro, *laudabile nomen Domini*. (Calmet.)

celèbratum (est) propriè. Vaticinium de gentium conversione, ut proinde Kimhi conferat cum illo Malachiæ 1, 11 : *Ab ortu solis usque ad occasum magnum est nomen meum in gentibus*. Qui sunt limites regni Christi. Prima ratio, cur Deus sit celebrandus. Alias continuat sequentibus versibus ad finem usque. Non nulli repetunt (*sit*) per zeugma, tam hic quàm sequenti versu, ut hortetur ad laudandum Deum : *Laudabile* (sit) ; *Excelsus* (sit), etc.

VERS. 4. — EXCELSUS SUPER OMNES GENTES DOMINUS. Altera ratio SUPER, apud omnes gentes, ut idem dicat per epexegesin. Apud eas extollitur, agnoscitur magnus et supremus, invocatur. Aliqui non appositè, supra, plusquàm ; q. d. : Est excelsior cunctis gentibus, superat laudes cunctarum gentium, eas omnes excellit. SUPER CŒLOS, apud cœlos, in cœlis gloria ejus est. Ibi enim angeli gloriam Dei usurpant et extollunt. Chrysostomus. ALII : Et gloria ejus est cœlis superior. Nam ne quidem ab angelis cœlestibus plenè comprehenditur.

VERS. 5. — QUIS SICUT DOMINUS DEUS, etc. Quis est Domino Deo nostro conferendus, qui in altis cœlis habitat ? Hoc enim significat : Qui elevat habitare sive habitationem (suam). Vel, qui elevat (se) ad sedendum. Qui sedet, præsidet, vel quiescit in alto. Qui habitaculum habet elevatum supra res omnes, etiam superas et cœlestes. ET HUMILIA RESPICIT, et tamen curat, exaudit, agnoscit. Hebraicè, *Hammaschpili liroth*, id est, et humiliat videre ; vel humiliat (se) ad videndum. Quamvis sit tam altus, tamen non dedignatur se demittere ad humilia, id est, inferiora hæc omnia ; tamen se demittit, ut videat humillima et tenuissima quæque in cœlo et in terris ; q. d. : Nihil est in universo tam exiguum et humile, quò non se demittat providentia ejus. Dignatur suâ providentiâ ima et minutissima quæque, sive in cœlis, sive in terris ; nam etiam in cœlis quædam sunt humilia et abjecta, si comparentur cum angelis et creaturis præstantioribus. Attingit duos effectus providentiæ, intueri res humanas et physicas, et eas disponere ad suos quosque fines ; etiamsi, providentia apud Latinos tantùm dicat prænotionem, sive prævisionem. Chald. : *Quis similis Deo nostro, qui se exaltat ut sedeat, qui se humiliat ut respiciat in cœlo et in terrâ ?* Aliqui minùs aretè, *humiles*, in masculino interpretantur. In cœlum et terram respicit benevolentia, beneficiisque prosequitur angelos et homines humiles, omnia de ipso, nihil de se sentientes. Alii per antithe-